

Conseil du 4^e arrondissement

18 JUIN 2018

Compte rendu

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

CINQUIEME RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le 18 juin deux mille dix-huit à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du 4^e arrondissement, sur la convocation en date du mardi 12 juin deux mille dix-huit qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4^e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Marianne De CHAMBRUN, Corine FAUGERON, Christophe Girard, Anne LEBRETON, Boniface N'CHO, Jean-Pierre PLONQUET, Pacôme RUPIN, Karen TAÏEB, Vincent ROGER, Ariel WEIL, Évelyne ZARKA.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Julien LANDEL a donné pouvoir à Marianne De CHAMBRUN.

- Marianne de CHAMBRUN est arrivée en séance à 19h15.
- Vincent ROGER a quitté la séance à 19h30, il donne pouvoir à Jean-Pierre PLONQUET.
- Christophe Girard a quitté la séance à 20h30, il donne pouvoir à Ariel WEIL.
- Boniface N'CHO est sorti de séance à 20h55 et revient à 21h05.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement à 19h10.

La séance est ouverte à 19h10.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Bonsoir à tous et pardon pour ce démarrage tardif, mais nous tenions à saluer les élèves de l'École des Hospitalières qui donnaient un concert dans une salle voisine.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Je remercie Ariel Weil pour les mots qu'il a eus devant les parents. J'assistais également à ce concert et ce à double titre, puisque nos enfants sont dans cette école. Je voulais également, Monsieur le Maire, m'excuser auprès de l'ensemble du Conseil d'arrondissement et des personnes présentes dans le public, car malheureusement je dois vous quitter dans un quart d'heure, pour la bonne cause de Paris puisque j'ai l'honneur de représenter la région au sein du collectif d'organisation des Jeux Olympiques. Nous accueillons aujourd'hui une délégation du CIO que j'ai accompagnée une grande partie de la journée et que je dois rejoindre.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

0420180017

Désignation du secrétaire de séance

Madame TAÏEB est désignée secrétaire de séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

0420180018

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2017

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Parvis des 260 enfants

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Ce conseil sera potentiellement très long puisqu'il y a beaucoup de délibérations et un certain nombre d'annonces que nous nous devons de faire. La première concerne justement l'école des Hospitalières-Saint-Gervais. Suite à une demande des parents, Christophe Girard avait souhaité piétonniser le parvis de l'école des Hospitalières-Saint-Gervais, il y a deux ans, en posant des plots à l'entrée. Nous les avons renforcés et puisque désormais le principe de cette piétonisation est gravé dans le sol, nous allons pouvoir procéder à la seconde étape : nommer ce parvis. Même si cela fera l'objet d'une proposition de délibération au Conseil de Paris en septembre, je tenais à partager avec vous l'exclusivité du nom de cette nouvelle place. Une requête avait été faite pour que ce parvis puisse prendre le

nom du directeur, Joseph Migneret, un Juste parmi les nations qui a sauvé des enfants. Comme cela n'avait pas été possible quand Christophe Girard était maire, le Jardin des Rosiers avait été nommé Jardin Joseph Migneret. Même si Joseph Migneret restera toujours associé à l'école des Hospitalières, il n'était donc pas possible de donner à nouveau son nom à un lieu différent. Dans ce contexte, nous avons souhaité nommer le parvis de l'école, Parvis des 260, en référence aux 260 enfants déportés.

Mais le projet comporte aussi une dimension heureuse puisque l'idée est également d'en faire une place aux enfants. Il existe en effet un projet parisien consistant à consacrer une place aux enfants dans chaque arrondissement, et nous avons souhaité que cela soit cet endroit qui soit désigné, afin de faire un pont entre le passé et le futur.

Ce point fera l'objet d'une délibération en septembre, mais nous voulions déjà partager cette information avec l'ensemble du Conseil d'arrondissement.

Jardin Mark Ashton — Hôtel Lamoignon

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Le vœu fait lors du dernier Conseil d'arrondissement à propos des jardins Mark Ashton a été adopté lors du dernier Conseil de Paris. Et nous proposons de poser cette plaque au niveau du jardin de l'hôtel Lamoignon. Celui-ci a en plus l'avantage d'être à la frontière du 3^e et du 4^e arrondissement, puisque l'entrée du jardin se fait rue des Francs-Bourgeois.

Bâche « Il faut sauver la jeune soudanaise condamnée à mort Noura Hussein »

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Concernant cette bâche, nous n'avons même pas eu besoin d'un vœu. C'est d'ailleurs un point que je défends régulièrement, parfois les vœux sont inutiles, il suffit d'agir. C'est le cas avec Noura Hussein. Nous pouvions le faire et nous l'avons fait. Vous trouvez donc sur le fronton de la mairie une bâche avec l'inscription : « Il faut sauver la jeune soudanaise condamnée à mort Noura Hussein. » Il n'y a pas de photo puisque la famille le refuse. Famille, qui je le rappelle, a conduit sa propre fille à la police lorsqu'elle est venue se réfugier chez eux après son viol. Les photos qui circulent ne sont donc pas des photos d'elle. Malgré ces difficultés, les pétitions internationales ne cessent d'enfler et nous avons donc inscrit cette phrase qui était le nom de la tribune parue dans le Monde du 22 mai 2018. Suite à l'expression du soutien du Conseil de Paris, la maire de Paris, Anne Hidalgo, va d'ailleurs adresser à l'ambassadeur du Soudan en France, une demande de libération de la jeune fille.

Plaque commémorative de l'école Ave Maria

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Suite à la plaque arrachée devant l'école Ave Maria, nous avons fait un communiqué de presse commun à l'ensemble du Conseil d'arrondissement et je remercie donc tous les participants, dont Vincent ROGER et Évelyne ZARKA, qui la première a entamé les démarches afin qu'une plainte puisse être déposée. La plaque arrachée voilà environ 15 jours, relatait la déportation des enfants de cette école. Au nom du Conseil d'arrondissement nous avons donc fait un communiqué, afin de rappeler le travail des Klarsfeld, qui ont permis d'identifier l'ensemble des déportés des convois, enfants et parents.

Bien entendu, le service de la Ville de Paris a été lancé sur le remplacement de cette plaque et celui-ci devrait être effectif d'ici environ 3 semaines. Suite à l'émotion des parents et des enfants de cette école, nous nous employons à ce que cela soit le plus rapide possible.

Station de gonflage à vélo en libre-service**Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement**

Une annonce plus joyeuse. Depuis ce matin une pompe à vélo en libre-service est installée devant la mairie, côté piste cyclable. Je vous invite à l'utiliser. Elle a été installée grâce à un certain nombre d'associations qui étaient présentes ce matin pour l'inauguration, dont Paris en selle, Mieux se déplacer à bicyclette et Cyclo Camping International. Cette station de gonflage s'inscrit dans le cadre d'un plan parisien d'installation de pompes en libre-service pour encourager la pratique du vélo. Il s'agit de la deuxième pompe pour le 4^e arrondissement, la première est installée sur les voies sur berges, soit une pompe en bas et l'autre en haut des quais.

Dispositif végétalisé**Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement**

Vous avez pu noter en arrivant dans la mairie que nous avons un dispositif végétalisé avec environ 100 pots de différentes espèces potagères. Les agents de la mairie vont les entretenir avec la DEVE, la Direction des Espaces Verts, et ce dispositif vient compléter le verger installé par mon prédécesseur.

Conseil local du handicap**Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement**

Vendredi dernier a été inauguré, sur une initiative de Karen TAÏEB et la proposition d'un certain nombre de personnes du Conseil de quartier, le premier Conseil local du handicap. Cette initiative a été adoptée en premier lieu par la mairie du 3^e arrondissement et ces Conseils du handicap ont sans doute vocation à fusionner avec les arrondissements, mais avant que cela ne soit le cas, Karen TAÏEB tenait à ce que l'on puisse tester ce concept dans le 4^e arrondissement.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement

Ce moment était très important. C'était le 15^e Conseil du handicap à Paris. Nous pensons qu'il est important de partir du local pour appréhender ce qui ne fonctionne pas et faire en sorte que les personnes handicapées à Paris puissent vivre le mieux possible, en éliminant tous les obstacles qu'elles rencontrent. Et Dieu sait qu'il y en a ! Ce Conseil local du handicap sera une instance de travail avec tous les volontaires le désirant. Monsieur GENEL qui est d'ailleurs présent dans l'assemblée, fait partie des personnes qui travaillent sur ce sujet depuis de nombreuses années. Ce Conseil du handicap sera un lieu ouvert, un lieu d'échange, un lieu où nous pourrons travailler à lister les problèmes et essayer de trouver des solutions. Nous aurons l'occasion de nous réunir tous les trimestres et je remercie Ariel WEIL et son cabinet, car les choses sont allées assez rapidement, pour que nous puissions inaugurer ce CLH vendredi, ce qui fut un grand moment.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

2018DAC10 — Subventions de 3 522 558 euros, avenant à convention avec l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8^e), convention pluriannuelle et conventions avec dix théâtres parisiens membres de l'ASTP

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement

L'Association pour le Soutien du Théâtre Privé, l'ASTP, a été créée en 1964 afin de mettre en place une solidarité entre les théâtres privés parisiens. Elle regroupe 57 théâtres et l'ASTP leur apporte son concours à travers différents mécanismes d'aide à l'exploitation ; de

garantie de déficit des spectacles ; d'aide à la création. Elle est destinée à favoriser la présentation de pièces écrites par des auteurs contemporains. Elle aide également à la reprise et à l'emploi. C'est une association qui fait un travail essentiel. Le montant global de la subvention 2018 s'élève à 3 123 000 euros, soit un complément de 1 661 500 euros après déduction de l'acompte déjà versé. Par le biais d'une convention triennale réunissant la Ville de Paris, l'État, le ministère de la Culture et de la Communication et l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé, les théâtres privés parisiens peuvent bénéficier également de subventions d'équipement, afin de permettre l'amélioration régulière des conditions d'accueil du public et des artistes et de mettre aux normes et d'entretenir le patrimoine immobilier.

Il a été décidé d'encourager les théâtres à réaliser d'une part, des travaux de mise en accessibilité et d'autre part à effectuer des travaux urgents en matière de sécurité et de mise en conformité. Plusieurs théâtres sont concernés, ils sont au nombre de 10 et dans le 4^e arrondissement cela concerne par exemple le Théâtre Essaïon, pour lequel la subvention équipement s'élève à 4 014 euros.

Le montant total de la subvention attribuée à l'ASTP s'élève à 3 123 100 euros, auxquels s'ajoutent des subventions d'équipement au théâtre privé pour un montant total de 399 558 euros. Je vous remercie de bien vouloir délibérer.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Le Théâtre Essaïon propose une très belle programmation pour les enfants, tout comme le théâtre du Petit Point-Virgule, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose que l'on mette aux voix cette première délibération culturelle.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Je voudrais savoir pourquoi le théâtre Espace Marais, rue Beautreillis, n'a pas ce type de subventions ? Ils font énormément de choses pour les scolaires et ce théâtre est un peu en difficulté.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement

Tous les théâtres privés ne font pas partie de l'ASTP. Il n'y en a que 57.

Vincent ROGER, Conseiller d'Arrondissement

Il faut donc faire partie de cette association.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement

Peut-être que le théâtre Espace Marais, qui a une très belle programmation, bénéficie d'autres aides, mais en l'occurrence pas dans le cadre de cette convention de l'ASTP.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Quelles sont les deux salles qui sont subventionnées en dehors de Paris, comme indiqué dans les documents ? Je n'ai pas réussi à trouver cette réponse.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Si nous n'avons pas la réponse immédiatement nous la chercherons et nous y répondrons au prochain conseil. De même que pour le théâtre Espace Marais. C'est un théâtre que beaucoup d'entre nous connaissent et apprécient. Je crois qu'il faut faire une démarche pour faire partie de l'association et je ne sais pas s'ils ont souhaité la faire. Nous reviendrons donc sur ce point.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DAC 50 — Subventions de 426 000 euros à 9 structures de création et diffusion de spectacle vivant et conventions pour soutenir leur projet d'investissements**Christophe Girard, Adjoint à la Maire de Paris, Adjoint au Maire du 4^e**

Cette subvention ne concerne quasiment pas le 4^e, si je puis dire, à part pour le Théâtre de la Ville, place du Châtelet, qui fait l'objet de travaux actuellement et qui est donc fermé au public et a investi l'Espace Cardin dans le 8^e, ainsi que le Théâtre des Abbesses.

Une subvention est également accordée aux Plateaux Sauvages, qui est l'ancien théâtre du 20^e, avec sa nouvelle et dynamique équipe, une au 104 dont je suis moi-même président, ainsi qu'à l'association l'Été parisien, Paris culture 20^e et à une autre association très importante qui s'occupe de la réouverture d'un lieu mythique dans Paris, La Scala dans le 10^e. Lieu qui a été fermé pendant de nombreuses années.

Je suggère que ces subventions, qui sont des financements évidemment nécessaires pour soutenir une politique culturelle engagée depuis plusieurs années, soient votées par notre conseil.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Le Théâtre de la Ville ce n'est pas rien effectivement. Il travaille avec 4 écoles primaires du 4^e arrondissement et nous sommes très attachés à ce théâtre qui se déploie en dehors de ce lieu actuellement.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

J'ai une question sur la subvention de 10 000 euros attribuée à l'association « Place à la culture », afin de contribuer à la création d'une plate-forme numérique. Je n'ai pas réussi à trouver plus d'informations dans les documents.

Christophe Girard, Adjoint à la Maire de Paris, Adjoint au Maire du 4^e

Je ne la connais pas personnellement, mais je pense que la délibération qui passera au Conseil de Paris doit être très complète, et je pourrais vous donner des compléments d'information par la suite.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous pouvons vous donner des compléments d'information au prochain conseil. Cette association est située dans le 10^e arrondissement, ce qui n'est pas tout à fait notre secteur. Nous allons déjà nous diriger vers une fusion de quatre arrondissements et le 10^e n'en fait pas partie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vincent ROGER quitte la séance et donne pouvoir à Jean-Pierre PLONQUET.

2018 DAC 146 — Subventions de 3 475 490 euros et avenant avec l'association Paris-Audiovisuel — Maison Européenne de la Photographie (4^e).**Karen TAÏEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement**

On ne présente plus évidemment l'association Paris-Audiovisuel — Maison Européenne de la Photographie, la célèbre MEP. Mais l'année 2018 a vu arriver un nouveau directeur Simon Baker. Je sais qu'Ariel Weil l'a rencontré. Il succède à Jean-Luc Monterosso, directeur et fondateur de la Maison Européenne de la Photographie, dont le mandat a pris fin le 31 mars 2018. Jean-Luc Monterosso est également le fondateur, en 1978, avec Henry Chapier, Francis Balagna et Marcel Landowski, de l'association Paris-Audiovisuel qui préfigure la création de la Maison Européenne de la Photographie. Il dirigeait l'établissement depuis son ouverture en 1996.

En termes de programmation, l'année 2018 a tout d'abord été marquée, en mars par une

importante exposition dédiée à la photographie française, conçue par Jean-Luc Monterosso lui-même. Une exposition consacrée à l'artiste JR viendra clore la programmation de l'année, avant une fermeture de l'établissement pour des travaux de sécurité. L'artiste a carte blanche cet automne pour occuper la totalité des espaces de la Maison Européenne de la Photographie.

Enfin dernier point important, l'action culturelle et pédagogique continue son développement avec des ateliers pour les 6-11 ans et les 12-15 ans. Je vous propose donc de délibérer sur une subvention de 3 475 490 euros au titre de 2018 soit un complément de 1 737 745 euros, après déduction de l'acompte déjà versé.

Christophe Girard, Adjoint à la Maire de Paris, Adjoint au Maire du 4^e

Je souhaite apporter un complément d'information afin d'expliquer pourquoi le jury a choisi Simon Baker, qui était le premier directeur de la photographie, dès 2009, de la Tate Gallery, l'un des plus grands musées anglais. Simon Baker a fait devant le jury une présentation extrêmement brillante. Il y a, de plus, un clin d'œil sympathique au moment du Brexit à voir un anglais arriver à Paris pour diriger cette maison, après les brillantes années de Jean-Luc Monterosso.

Cette maison a été fondée en 1978 et ouverte au public en 1996. Ce projet était porté par Jacques Chirac et Jean-Jacques Aillagon, directeur des Affaires Culturelles de l'époque. Henry Chapier en est président d'honneur. Francis Balagna siège toujours au conseil d'administration et Marcel Landowski, étant décédé, est là par sa mémoire.

C'est une institution très ancrée à Paris et j'avais veillé, lorsque j'étais maire d'arrondissement, à ce que le maire d'arrondissement apparaisse sur les cartons d'invitation, car je trouvais que c'était juste que cet établissement, qui a un ancrage fort dans le 4^e, soit porté par le maire local et le Conseil municipal et que cela ne soit pas un établissement déconnecté de la proximité. J'ai bien vérifié, Ariel Weil est sur le carton d'invitation.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

La Tate Gallery, puisque l'on en parle, a été augmentée par des architectes suisses. Même avec le Brexit il n'y a donc pas de frontières en art, et c'est très réjouissant qu'il y ait un anglais à la Maison Européenne de la Photographie. Pour JR cette carte blanche mentionnée par Karen TAÏEB, est un retour aux sources puisque c'est à la MEP qu'il a fait sa première exposition institutionnelle. JR a toujours un atelier dans le 4^e et même une œuvre d'art sur l'île de la Cité. J'ai d'abord cru que c'était des travaux, mais non, c'est une installation de JR.

Nous n'avons plus la Maison de l'Europe dans le 4^e arrondissement, celle-ci était rue des Francs-Bourgeois et a migré dans le 17^e, mais nous avons encore une Maison Européenne de la Photographie. Et c'est à ce titre que Monsieur RUPIN avait suggéré à la ministre de l'Europe, Nathalie Loiseau, d'inaugurer des consultations citoyennes sur l'Europe, quand nous étions ensemble dans cette belle salle d'auditorium de la Maison de la Photographie. J'avais dit à l'époque, qu'avec le musée Galliera, il s'agissait de la seule institution culturelle parisienne qui voit l'idée européenne incarnée dans la personne même de son directeur.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je voulais juste faire une petite remarque concernant la Maison Européenne de la Photographie. Elle dispose sur son côté d'un parking qui ne sert pas à grand-chose et qui pourrait être très utile à la maison de retraite voisine. Je pense que cela pourrait être un beau projet, que nous pourrions porter dans le 4^e, afin d'en avoir un peu l'usage pour les personnes âgées. Cela serait un bel exemple de partage et d'inclusion de cette Maison Européenne de la Photographie dans l'arrondissement.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Effectivement quand nous avons déjeuné ensemble pour Noël avec les résidents, nous nous sommes aperçus que la maison de retraite donne directement sur cet espace mitoyen qui est au sud de la Maison Européenne de la Photographie. J'avais posé cette question à

monsieur Dubos, le président de la MEP, qui nous avait répondu que beaucoup de choses étaient déjà organisées entre la Maison Européenne de la Photographie et la résidence, notamment des visites. Ils travaillent déjà ensemble, mais si nous pouvons faire une proposition, nous la ferons.

Ce que je sais, et ce que Christophe Girard doit savoir aussi, c'est que la Maison Européenne de la Photographie est plutôt dans une problématique inverse d'expansion. Elle cherche de l'espace et nous les aiderons. Ils ont encore des choses à exposer. Je vous invite d'ailleurs à aller assister à l'exposition de James Nachtwey, reporter de guerre qui aura lieu jusque fin juillet. Ce sont des photographies sublimes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DAC 379 — Subventions à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature de deux conventions

Christophe Girard, Adjoint à la Maire de Paris, Adjoint au Maire du 4^e

Il s'agit de subventions pour des bibliothèques patrimoniales. L'Association de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction, dans le 3^e arrondissement, rue de Turenne, l'Association de la Bibliothèque du Saulchoir, dans le 13^e arrondissement, l'Association de la Régie Théâtrale qui est dans le 4^e arrondissement et l'Association Alliance Israélite qui est domiciliée dans le 7^e arrondissement. Je suggère que nous votions ces reconductions régulières de subventions, pour la vitalité de ce patrimoine singulier et délicat.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je voudrais ajouter, pour les personnes qui sont intéressées par la Régie Théâtrale, que ce fonds de la bibliothèque du 4^e est consultable à la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, située Hôtel de Lamoignon dont le jardin est celui qui portera le nom de Mark Ashton, que nous avons évoqué en ouverture de ce conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Avant de changer de sujet, je voulais dire un mot sur les Mille-feuilles. Vous le savez peut-être, vous avez été beaucoup à vous en émouvoir, nous aussi, nous avons appris par Frédéric Fredj qu'il avait reçu une fin de non-recevoir pour une subvention qu'il avait depuis des années pour son association Mille-Feuilles. Association qui organise un certain nombre de manifestations culturelles dans l'arrondissement. L'hôtel de Ville s'en est excusé. Il a été mis fin à cette subvention dans le cadre d'une politique qui se justifie et qui s'explique, mais qui n'avait pas été justifiée et expliquée, ni même communiquée à la mairie du 4^e. Cette politique, dans le cadre d'une réduction du budget livre et lecture, tient à concentrer les efforts vers des actions de médiation envers le public éloigné ou empêché ; des actions visant la jeunesse ; des festivals ayant une empreinte importante sur la ville.

Si tout le monde s'accordait à reconnaître que les Mille-feuilles organise des manifestations qui sont incontestablement de grande qualité, elles ne correspondent plus à cet objectif, puisqu'elles sont payantes et limitées dans leur jauge. Le cabinet de Bruno Julliard, adjoint à la culture, s'est excusé auprès de Frédéric Fredj et nous avons décidé d'honorer cette subvention en fonds du maire. C'est donc 2 000 euros qui seront bien accordés aux Mille-feuilles.

Nous tenons à communiquer cette décision au Conseil d'arrondissement comme Christophe GIRARD a pris l'habitude de le faire, en listant les institutions qui bénéficient des fonds du maire. C'est donc nous qui avons repris cette subvention pour cette année.

2018 DAC 383 —Subventions de 18 000 euros à quatre associations organisant des manifestations littéraires à Paris (4^e, 7^e, 13^e).**Karen TAÏEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement**

On reste dans la lecture puisqu'il s'agit de subventions attribuées à quatre associations qui organisent des manifestations littéraires à Paris, notamment l'association Paris polar, dans le 13^e arrondissement. En novembre 2018 l'association offrira une nouvelle édition de son festival et il est proposé de la subventionner à hauteur de 8 000 euros.

L'autre Livre est une structure que nous connaissons bien. Il s'agit d'une association internationale d'éditeurs indépendants qui défend la pluralité et la diversité du livre, face à la concentration croissante qui existe dans les domaines de la distribution et de la diffusion. Comme vous le savez, chaque hiver en novembre, elle organise le Salon International de l'Autre Livre à la Halle des Blancs Manteaux dans le 4^e arrondissement. Il est proposé une subvention de 4 000 euros pour cette association.

L'Association Culture et Bibliothèque pour tous est une association départementale qui regroupe les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et qui gère à Paris 39 bibliothèques. Pour cette association, il est envisagé une subvention de 4 500 euros pour la bibliothèque située au 88, rue Saint-Dominique dans le 7^e arrondissement.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

C'est la politique du 4^e arrondissement que de soutenir les indépendants, sans pour autant délaisser les événements plus grand public.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DAC 410 —Approbation des modalités de mise en œuvre de l'opération de restauration de la façade principale et de la rénovation des toitures et des façades hautes du cloître du Temple des Billettes (4^e)**Karen TAÏEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement**

Cette délibération réunit à la fois la culture et l'urbanisme, puisqu'il s'agit de la rénovation de la façade principale et des toitures hautes du Temple des Billettes, qui est situé entre le 22 et le 26 rue des Archives. Le bâtiment situé au 22 rue des Archives, est l'ancien couvent des Carmes des Billettes. Relevant du domaine privé de la ville il est loué au Consistoire de Paris de l'Église Evangélique Luthérienne. Il fait usage de centre culturel luthérien et de presbytère. Pour ce bâtiment c'est la Direction du Logement et de l'Habitat, la DLH qui représente la ville de Paris, propriétaire des lieux. L'Église des Billettes, qui est au numéro 24, est affectée au culte luthérien depuis le Second Empire. Son statut relève de la loi du 9 décembre 1905, sur la séparation des Églises et de l'État. Il relève du domaine public de la ville, affecté au culte, et c'est la DAC qui est représentante du propriétaire. Le bâtiment du numéro 26 est quant à lui, à usage mixte. Le premier étage et le rez-de-chaussée sont occupés par l'Église Evangélique Luthérienne, les deuxième et troisième niveaux relevant du domaine privé, sont d'anciens appartements actuellement inhabitables. Ils sont gérés par la DLH et le représentant du propriétaire désigné pour ce bâtiment est la DAC. Le cloître médiéval a été classé, au titre des Monuments Historiques, en 1862, et l'église, elle-même, datant du 18^e siècle, a été classée en 1990. Les façades principales de cet ensemble donnant sur la rue des Archives, sont en très mauvais état. Sur l'église en particulier des purges et des dispositifs conservatoires, comme des filets de rétention, ont dû être réalisés, dans les deux dernières décennies. D'autre part la toiture de l'immeuble du numéro 26 est en très mauvais état également. Et des fuites importantes menacent les structures. Ainsi les travaux projetés consistent en la restauration de la façade principale de l'ensemble immobilier du 22 au 26 rue des Archives, et la restauration des toitures des

parties hautes des bâtiments sur cloître.

La réalisation de travaux sur un édifice classé, nécessite l'obtention d'une autorisation administrative préalable à l'exécution et c'est pourquoi ce projet de délibération a pour objet d'approuver le principe de la mise en œuvre de l'opération relative aux travaux de restauration; d'autoriser la Maire de Paris à déposer les demandes d'autorisation correspondantes, pour les édifices classés monuments historiques, relatives aux travaux de restauration de la façade principale et de la rénovation des toitures et des façades hautes du cloître du Temple des Billettes; solliciter les subventions au titre des Monuments Historiques auprès de l'État pour cette opération, afin de rechercher des financements extérieurs; constater la recette correspondant aux subventions de l'État pour un montant maximum de 793 254 euros au budget d'investissement de la Ville de Paris; et constater la recette correspondant au financement extérieur qui sera à mesure de son identification inscrite au budget d'investissement de la Ville de Paris à l'exercice 2018 et au suivant.

La dépense finale est estimée à 3 000 000 euros et sera inscrite au chapitre 23.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

J'ai appris récemment l'origine du nom des Billettes. Je suis sûr que certains la connaissent dans cette salle. L'origine du nom date du 13^e siècle. Cette église était catholique à l'époque et non pas protestante et le juif Jonathas aurait profané une hostie qui aurait saigné, et que l'on aurait plongée dans l'eau bouillie, avant qu'elle ne s'envole. C'est ainsi devenu la maison où Dieu fut bouilli. Je ne sais pas comment exactement cela a donné « Billettes », mais l'origine de la sémantique est là. C'est une jolie origine pour un nom qui associe les trois religions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DAC 446 – Opposition d'une plaque commémorative en hommage à la famille MATYKANSKI, 27 rue des Rosiers à Paris, 4^e.

Marianne De CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Baruch Matykanski est né le 10 juin 1907 en Lituanie et sa femme, Dora, le 10 mars 1912 également en Lituanie. Ils arrivent à Paris en 1930 après avoir vu les pogroms et la montée de l'antisémitisme en Europe de l'Est, dont de nombreux juifs ont été victimes à l'époque. Ils s'installent à Paris, au 27 rue des Rosiers. Monsieur Matykanski est tailleur et sa femme Dora est couturière. Ils auront une petite fille Esther-Marguerite née le 19 juillet 1933, naturalisée Française. En grandissant Esther, fréquente l'école de la rue des Hospitalières Saint-Gervais. La guerre éclate, la France est occupée, le gouvernement de Vichy décrète, comme vous le savez, le premier statut des Juifs, le 3 octobre 1940. La famille est alors arrêtée.

Baruch est arrêté le 25 juillet 1941 et interné à Beaune-la-Rolande avant d'être déporté à Auschwitz. Sa femme Dora, restée à Paris, est arrêtée à son domicile du 27 rue des Rosiers, le 21 juillet 1942, détenue au Vél' d'Hiv' elle est déportée à Auschwitz. Esther est arrêtée quelques jours avant sa mère, le 17 juillet 1942, toujours au 27, rue des Rosiers. Elle est envoyée à Pithiviers, puis déportée à Auschwitz le 28 août 1942 dans le convoi numéro 25. Tous les trois sont donc morts à Auschwitz.

Il est proposé de rendre hommage à la famille, en faisant apposer une plaque commémorative au 27, rue des Rosiers à Paris dans le 4^e arrondissement. Le texte de cette plaque serait le suivant : « Ici vivaient Baruch et Dora Matykanski et leur fille Esther 9 ans, déportés en 1942 par les nazis, avec la complicité active de gouvernement de Vichy et exterminés au camp d'Auschwitz, parce que Juifs. » En leur mémoire, je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Excusez-moi, je pose de nombreuses questions, d'habitude je le fais avant la réunion, mais nous n'avons pas eu le temps cette fois. Je voulais savoir si c'était une possibilité pour toutes les familles qui le demandait, de pouvoir mettre une plaque sur leur maison ? Et si c'était dans ce cadre que cette délibération avait lieu ?

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Cela passe par une commission qui a des critères précis et qui s'appuie sur les demandes de familles, d'associations, de personnalités extérieures. Cette commission statue afin de permettre la pose de ces plaques.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

C'est donc une possibilité dont on peut parler aux familles, si elles souhaitent pouvoir mettre des plaques sur les immeubles en hommage aux déportés ?

Christophe Girard, Adjoint à la Maire de Paris, Adjoint au Maire du 4^e

Elles le font. Bien évidemment. Elles sont très nombreuses, nous les voyons tous les ans. Récemment d'ailleurs, alors que j'étais encore maire d'arrondissement, nous avons accueilli la très émouvante famille Castel et Sarah Rosenblum qui souhaitaient une plaque, au 18 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie. Mais il s'agissait d'une copropriété privée, donc même si les autorités municipales peuvent soutenir, c'est le choix du syndic des copropriétaires.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Dans le cas évoqué par Christophe Girard, effectivement la famille a déjà fait la plaque et il s'agit d'une discussion avec la copropriété. Il y a un autre élément concernant cette famille Matykanski, c'est qu'en réalité il s'agit d'une demande qui n'a pas été faite par la famille elle-même, mais par le musée du Mémorial de l'Holocauste de Washington. C'est en quelque sorte une plaque diplomatique. Un échange de bons procédés et de bons offices entre la France et les États-Unis. Il y a aussi cette dimension de coopération internationale. C'est un geste que fait la Ville de Paris en réponse à une demande de la ville de Washington, aux États-Unis.

Christophe Girard, Adjoint à la Maire de Paris, Adjoint au Maire du 4^e

Cela me permet d'apporter un complément d'information. Je voudrais rappeler que, quand Bertrand Delanoë a été élu maire de Paris en 2001, il a pris l'engagement de faire un énorme travail de mémoire, de manière à ce qu'aucune école n'oublie, quels que soient les régimes, quels que soient les directeurs, ce qui s'est passé. Et que les écoles de Paris honorent la mémoire de ces enfants arrachés par l'Histoire.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement

Je m'associe à l'hommage rendu à Bertrand DELANOË et je voudrais associer également l'AMEDJ, l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés qui a fait un travail remarquable. Je les avais reçus quand j'étais élue dans le 12^e arrondissement. Nous avons fait le parcours de l'ensemble des écoles à Paris et le 4^e arrondissement est particulièrement touché, puisqu'il y avait une vie juive très importante à cette époque.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Comme Marianne De CHAMBRUN l'a rappelé, la petite Esther Matykanski était scolarisée aux Hospitalières et elle fait donc partie des 260 enfants qui seront honorés par le nom du parvis dont nous parlions en ouverture de conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DAC 495 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Azzedine Alaïa, 18 rue de la Verrerie à Paris 4^e**Christophe Girard, Adjoint à la Maire de Paris, Adjoint au Maire du 4^e**

Pour cette délibération, je ne vais pas lire de notes puisque c'est un sujet que je connais bien. Je remercie beaucoup Ariel WEIL et son cabinet de m'avoir proposé de présenter cette délibération, qui permettra l'apposition d'une plaque en hommage à Azzedine Alaïa, rue de la Verrerie, au 18. La vie veut que je connaissais Azzedine depuis 45 ans et le hasard de la mort d'Azzedine Alaïa, fait que c'est une semaine après son décès, nous avons programmé avec son compagnon et associé Christoph, que je lui remette, au nom de la Maire de Paris, la médaille de vermeil de la Ville de Paris, qu'il n'avait pas.

Vous savez que ce jeune Tunisien était né en 1935 et qu'il était, lors de son arrivée à Paris, sous la protection d'Habiba Menchari, la mère de Leïla Menchari, à qui l'on doit les magnifiques vitrines Hermès, depuis des années. On sait combien elle a fait des vitrines d'Hermès, des lieux de culture, de beauté, d'une esthétique absolument incroyable.

C'est donc Habiba Menchari qui avait pris par la main le jeune Azzedine Alaïa pour le présenter chez Dior. Nous étions en 1962. Christian Dior était déjà mort, Yves Saint-Laurent avait déjà quitté Dior. Et Azzedine découvrait ce monde merveilleux de Paris et vivait un moment très glorieux de la Haute Couture en France.

Azzedine avait un caractère très trempé et a donc créé sa marque en faisant parfois ses collections en dehors du rythme du calendrier de la Chambre syndicale, selon ses envies, indiquant ne pas forcément être inspiré au rythme des journalistes et des acheteurs. Il avait gardé une indépendance absolument incroyable qui lui ressemblait beaucoup. D'ailleurs, lorsqu'un merveilleux pâtissier s'est installé à l'angle de sa maison et qu'un peu d'air conditionné sortait dans sa cour, Azzedine était venu toutes affaires cessantes à la mairie pour se plaindre. Il était entier, il était un homme du quartier et surtout il était un grand génie. C'est triste qu'il soit parti, certes à 82 ans, mais nous aurions aimé qu'il soit là encore longtemps, pour créer toutes ces beautés et ces merveilles qui ont d'ailleurs fait l'objet d'une exposition. Olivier Saillard qui dirigeait Galliera a fait la première grande rétrospective de son travail. C'est vrai que la France parfois met un peu de temps à reconnaître les siens.

La plaque qui est proposée est pleine d'audace, car elle dit : « Azzedine Alaïa, 1935-2017, couturier français. » Il était très fier d'être Français, lui le Tunisien enterré à Sidi Bou Saïd. C'est très joyeux d'une certaine manière, que 2 jours après de la fin du ramadan, Azzedine Alaïa nous entende depuis là où il est, sur la colline de Sidi Bou Saïd, nous au conseil du 4^e arrondissement, non loin de sa maison.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci Christophe pour ces jolies paroles et ce souvenir d'Azzedine Alaïa, grand couturier dont le compagnon est lui-même un grand peintre, très actif et très engagé dans la vie du quartier. Il était là à l'inauguration de la Fondation Lafayette Anticipations, avec de nombreux autres artistes. Et j'ai appris une chose qui complète ton propos, c'est que deux mois avant sa mort, dans cette galerie, Azzedine Alaïa avait accueilli une vente aux enchères par Christie's, au profit de cinq associations qui s'occupent de migrants, qui les accueillent, les soignent, les intègrent en France. Il avait récolté 2 000 000 d'euros pour ces cinq associations. C'était aussi cela l'engagement de cet homme.

Concernant le lieu où sera apposée la plaque, à la fin du 19^e siècle ce bâtiment appartenait à François-Xavier Ruel, fondateur du BHV, qui avait créé en 1875 au 18, rue de la Verrerie une pension alimentaire où étaient servis des repas à 4 plats, pour une somme très modique. Les tickets s'achetaient chez les buralistes et François-Xavier Ruel faisait aussi distribuer des cartes gratuites, selon les besoins. Il avait également créé une société sportive à l'usage de ses employés et diverses activités du BHV ont été logées à cette adresse, avant de devenir l'atelier d'Azzedine Alaïa.

Nous nous félicitons donc tous de la plaque en l'honneur d'Azzedine Alaïa posée dans le 4^e arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DAC 526 – Subvention de 6 500 euros et convention avec l'association Les Amis du Maitron (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français)

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Le Maitron, c'est toute une organisation autour de Monsieur Maitron, créateur de ce Dictionnaire du mouvement ouvrier. Le siège social de cette association est situé rue Mahler, ce qui justifie la délibération de notre arrondissement.

À l'occasion des célébrations prochaines, de septembre 2020 à mai 2021, et du 150^e anniversaire de la Commune de Paris, l'association des Amis du Maitron, en partenariat avec les Éditions de l'Atelier, propose la mise en ligne, en septembre 2020, d'un site internet grand public permettant la découverte de l'histoire de la Commune, par la géolocalisation des informations historiques. Ce site s'appuiera sur le recensement de 2 500 rues de Paris et d'informations qui leur sont liées : domiciles des communards, emplacement des barricades, sièges de clubs révolutionnaires ou des journaux, lieux d'arrestations ou d'exécutions. Ces informations constitueront une base de données riche et inédite, donnant lieu à une exploitation ludique, scénarisée et exhaustive auprès d'un large public : historiens curieux, riverains, touristes, mais aussi écoliers, lycéens et étudiants. Ces contenus interactifs permettront de visualiser des lieux clés du Paris de la Commune, offrant des propositions de balades sur la piste des figures majeures de l'événement, ou donnant aux internautes parisiens la possibilité de découvrir ce qui s'est passé dans leur rue, leur quartier, leur arrondissement.

Ce projet dont la conception et la réalisation s'étendront sur 3 ans revêt également une dimension civique, en valorisant un pan majeur de l'histoire de Paris.

Afin de permettre de réaliser ce projet, je vous propose d'attribuer à l'association Les Amis du Maitron, une première subvention d'investissement de 6 500 euros, au titre de 2018.

Je voulais ajouter qu'à l'initiative de Christophe Girard, nous allons poser une plaque pour les élus de la Commune du 4^e arrondissement. Celle-ci sera dans la salle secondaire de la mairie. Les amis de la Commune nous sont très reconnaissants d'avoir cette plaque dans le 4^e arrondissement et ils accompagneront l'association des Amis du Maitron dans ses initiatives culturelles et de recherches historiques.

L'association des Amis du Maitron donne également des conférences à l'auditorium de l'Hôtel de Ville. Conférences qui sont très appréciées par les habitants de Paris.

Je vous demande donc de voter cette délibération de subvention et cette convention. La subvention est de 6 500 euros.

Christophe Girard, Adjoint à la Maire de Paris, Adjoint au Maire du 4^e

J'ai une remarque en lien avec l'orthographe. Je trouverai bien que les écoliers du 4^e apprennent que la rue Malher n'est pas celle du musicien, mais évoque un capitaine de régiment. Nous avons cette singularité et ce serait bien que nos élèves la connaissent.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Dans le même registre, nous avons la rue de Schönberg, qui n'est pas le musicien, mais également un militaire.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement, Député de la 7^{ème} circonscription

J'ai vraiment hâte que ce site soit mis en place et je trouve que c'est une initiative qui devrait se démultiplier sur d'autres événements importants qu'a vécu Paris dans ce tumultueux 19^e siècle. C'est un moment de notre histoire très riche, très violent aussi, mais durant lequel Paris a été un endroit de grande Histoire.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Ce très beau projet sur le mouvement ouvrier français fait l'unanimité et nous allons donc le mettre tout de suite aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DAC 743 – Convention avec l'académie de Paris et les conservatoires municipaux d'arrondissement du centre et XVIII^e relatives aux classes à horaires aménagés en musique**Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire**

Nous avons la chance dans notre arrondissement d'avoir une des deux classes musicales à horaires aménagés de Paris, la seconde étant dans le 18^e arrondissement, rue Championnet. Qui dit classe musicales à horaires aménagés, dit partenariat entre l'Éducation Nationale, le Conservatoire et l'école choisie. Ce projet date de 2010 et la convention originale a fait l'objet de modification pour coller au plus près du fonctionnement de cette classe à horaires aménagés. Cette classe débute en CE1, à l'école Saint-Merri et finit en CM2, à l'école Renard qui est la même entité d'établissement scolaire. Cette convention a été rédigée en partenariat avec la DASCO, la DAC, l'Éducation Nationale, l'école elle-même et j'y ai également participé, afin qu'elle soit finement rédigée en fonction de la réalité du fonctionnement pédagogique.

Le recrutement de cette classe se fait à l'opposé de l'école élémentaire Championnet. L'école Championnet est une école qui est sectorisée dans une ZEP et qui recrute dans son bassin de secteur. Nous, nous recrutons les enfants sur l'ensemble de Paris. C'est une façon d'ouvrir cette classe musicale au maximum d'enfants et de leur offrir cette chance de faire des études musicales en parallèle avec leur cursus scolaire. Cela permet à des enfants de tout âge et de tout quartier de suivre cet enseignement au conservatoire Mozart.

Cette classe recrute dans tous les arrondissements à travers un dossier en circulation dans toutes les classes de CP, de toutes les écoles de Paris. Ces dossiers sont remplis par les professeurs de musique de la Ville de Paris, ainsi que les directeurs qui donnent leur avis. Une commission composée des directeurs d'écoles, du représentant de l'Éducation Nationale, du représentant du conservatoire et d'un représentant de parents d'élèves, sélectionne les dossiers en fonction des avis favorables et défavorables. Cette commission donne ensuite la liste de recrutement à une commission académique qui la valide. Enfin les enfants sont affectés en dérogation administrative à l'école d'accueil. Les parents n'ont pas besoin de faire de démarches. Les enfants suivent ensuite le cursus scolaire logique et habituel. Pour les petits CE1, le temps est limité à 4 heures au conservatoire et pour les plus grands cela va de 6 à 8 heures.

La diffusion de l'information se fait en mairie d'arrondissement. Dans le 4^e, nous nous occupons du flyer qui est diffusé dans les écoles et nous réunissons les parents afin de répondre à leurs questions. Cette école accueille une centaine d'enfants.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous les avons d'ailleurs accueillis à la mairie du 4^e vendredi dernier pour leur concert. « C'est un hérisson qui piquait, qui piquait... »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DASCO 74 – Association APAJH, 10 rue des Hospitalières Saint-Gervais (4^e) – Convention de mise à disposition de locaux scolaires**Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire**

L'association APAJH, est implantée à l'IMP Binet-Simon, rue des Hospitalières-Saint-Gervais. La DASCO met des locaux à disposition de cette association qui accueille des enfants porteurs de handicaps, de 4 à 16, sur une surface globale pondérée de 831 m², dont 200 m² de cour.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Quand on parle de l'école des Hospitalières-Saint-Gervais, on parle bien sûr de l'école polyvalente et de l'IMP Binet-Simon, puisqu'ils partagent le même bâtiment. Ils sont aussi concernés par le Parvis des 260 et les enfants de l'IMP viennent lors des cérémonies de commémoration. Je précise que nous leur avons également donné 2 500 € de subventions sur les fonds du maire pour leur projet pédagogique, ainsi qu'à l'atelier de jardinage pour la rentrée. L'IMP Binet-Simon fait un très beau travail.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DDCT 82 – Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Les mairies d'arrondissement disposent de salles prestigieuses et de salles de réunion de plus petite taille qui sont régulièrement mises en location. L'Inspection Générale de la Ville a mené un audit sur le dispositif de mise à disposition des salles. Dans un rapport rendu en mai 2016, il a préconisé un certain cadre d'amélioration. Les maires ont particulièrement réfléchi à l'amélioration du dispositif de location, dans un processus qui a duré environ un an. Il a été décidé de ne proposer désormais plus que deux tarifs. Un tarif semaine, de 9 h à 18 h et un tarif soir-week-end et jours fériés. Une minoration des tarifs a été adoptée pour des manifestations participant à l'animation locale. Et les associations à but non lucratif bénéficient toujours de la gratuité.

Outre ces modifications tarifaires, d'autres dispositions sont prévues sur la base des préconisations de l'Inspection Générale. Les mairies d'arrondissement vont bénéficier d'un accompagnement, des modèles types de différents documents liés à la gestion des salles vont être mis à disposition. Concernant le personnel mis à disposition des bénéficiaires de la salle, il sera proposé de fixer un montant forfaitaire par heure et par agent, afin de pouvoir mettre fin au système actuel qui repose sur la délibération D790 du Conseil de Paris, qui fixe une rémunération horaire pour les agents, inférieure au montant d'une heure supplémentaire. Les mairies d'arrondissement vont garder, conformément aux principes déjà fixés en 2012, un intéressement aux recettes à hauteur de 75 %. C'est une source importante de revenus pour les fonds du maire qui servent à la précarité dans l'arrondissement.

Cette nouvelle tarification prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2018. Les mairies qui le souhaitent peuvent opter pour des tarifications spécifiques pour des salles prestigieuses ou à grande capacité. Ce qui m'amène donc aux délibérations suivantes.

2018 DDCT 83 – Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la Halle des Blancs Manteaux Pierre-Charles Krieg à Paris (4^e)**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

La Halle des Blancs Manteaux offre une surface de 900 m² en plein cœur du Marais, dans une zone extrêmement fréquentée en semaine et durant le week-end. Nous partageons l'utilisation de cet équipement entre la Direction de la Jeunesse et des Sports qui en bénéficie du lundi au jeudi, pour une mise à disposition aux groupes scolaires et aux associations sportives et la mairie du 4^e qui bénéficie de la Halle, du vendredi au dimanche et pendant les vacances scolaires. La Halle des Blancs Manteaux permet d'organiser des événements de grande envergure, comme le Salon du Vintage, le Salon du livre, le Salon de la récup, ainsi que des événements sportifs.

Afin de prendre en compte la dimension particulière de ce lieu, le Conseil de Paris avait établi une tarification majorée au regard de la tarification prévue. Or, il s'avère que cette tarification n'est pas adaptée, car elle est trop élevée, avec un cadre trop rigide. Cette délibération propose d'infléchir le montant de la redevance et prévoit la gratuité de l'occupation pour des manifestations soutenues par la mairie.

Cette nouvelle tarification prendra effet à partir du 1^{er} septembre 2018.

Je vous donne quelques tarifs à titre indicatif. De 9 h à 18 h, celui-ci est de 813 €. Le forfait semaine est de 21 000 €, le forfait week-end est de 15 000 €. Il s'agit de sommes assez importantes, c'est pourquoi nous avons décidé de les baisser un peu.

2018 DDCT 107 – Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la salle des Fêtes de la mairie du 4^e arrondissement**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

La salle des fêtes est également un lieu de prestige que nous louons très souvent. Si vous venez régulièrement à la mairie, vous pouvez voir qu'il y a une vie constante et permanente et pas seulement pour de manifestations concernant seulement la mairie. Cette salle des fêtes est louée pour des tarifs journée qui vont jusqu'à 3 000 €. C'est aussi une source importante de revenus. La nouvelle tarification prendrait également effet au 1^{er} septembre 2018. Je vous passe le détail concernant les tables, les chaises et le matériel ainsi que les devoirs des uns et des autres.

2018 DDCT 114 – Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la salle Florence Arthaud de la mairie du 4^e arrondissement**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

La salle Florence Arthaud est une très belle salle de la mairie du 4^e arrondissement. Cette salle est utilisée pour les cours de yoga notamment. Il s'agit d'une surface de 94 m² qui sert toute la semaine et qui est louée dans un tarif horaire compris entre 9 € et 18 €. Ce tarif est abordable et est destiné aux associations qui sont très nombreuses à l'utiliser.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement, Député de la 7^e circonscription

J'ai deux questions pour vous. Tout d'abord, dans le cadre de ma responsabilité durant la campagne présidentielle, j'ai remarqué que la Ville de Paris est une des seules qui ne met pas à disposition des partis et mouvements politiques, une salle à titre gracieux. Évidemment avec une équité. À partir du moment où une salle est mise à disposition pour un parti politique, il faut que cela soit possible également pour tous les autres. Je voulais savoir si cette particularité allait perdurer cette année.

J'ai une deuxième question également sur la transparence par rapport aux locations. Existe-t-il une liste établie de toutes les locations qui sont faites ? Il y a la possibilité, et c'est très

bien, de pouvoir louer un certain nombre de salles pour des associations, et je voudrais savoir quand ces mises à disposition sont faites et comment elles sont faites ?

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Quelques éléments de réponses. Il y a des espaces qui sont mis à disposition durant la campagne électorale, notamment dans les écoles, pour les réunions publiques. Mais il est vrai qu'à la mairie, le choix a été fait de ne pas donner de salles aux partis politiques. Ce choix est donc unanime et équitable. Je sais que les élus écologistes ont posé la question de la mise à disposition d'une salle et le regrettent aussi.

Honnêtement, je ne connais pas l'historique de cette décision, mais elle est équitable puisqu'elle concerne tous les partis, quels qu'ils soient, que ce soient ceux de la majorité ou de l'opposition. C'est peut-être un choix qui a été fait pour ne pas avoir à dire non à certains. Christophe Girard a peut-être des éléments sur ce sujet.

Concernant les mises à disposition, je précise que j'ai souhaité que l'ensemble de la programmation de la mairie vous soit partagé, tous élus confondus, y compris l'opposition. Cela devrait être chose faite depuis quelques semaines et vous avez dû commencer à recevoir la programmation. Face aux manifestations foisonnantes, nous avons un choix à opérer dans cet arrondissement sur ce que nous communiquons au public et sur ce qui figure sur le site de la mairie. En revanche les élus reçoivent, en principe, depuis quelques semaines toute la programmation.

Christophe Girard, Adjoint à la Maire de Paris, Adjoint au Maire du 4^e

Concernant l'historique de ne pas donner de salles aux partis politiques, je serai très prudent dans ma réponse, car il faut que je retrouve les éléments de l'époque. Ce que je sais, c'est qu'il y a eu un moment une difficulté d'ordre de quantité.

Sauf qu'ils ne le savent pas. Je pense qu'il y avait une difficulté due au nombre de demandes très important, et qu'il avait été décidé à la suite de plaintes de partis politiques d'avoir un traitement inégal, de finalement interdire tout prêt de salle. C'est évidemment frustrant pour les partis politiques. Et la remarque de Pacôme RUPIN est objective, même s'il y a les préaux d'école pendant la campagne officielle, campagne qui ne dure que quelques jours. Paris étant une ville avec tellement de candidats et de partis, je pense que la difficulté doit plutôt être un problème de gestion de lieu, plutôt que l'idée qu'il n'y ait pas d'espace démocratique pour les partis politiques.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

À la suite de ce qui vient de se dire, je pense que cela pourrait tout de même être l'objet d'une réflexion. Si le Maire du 2^e arrondissement peut le faire, le Maire du 4^e doit pouvoir faire la même chose. Il s'agit tout de même d'une manière de faire vivre la démocratie. Nous ne sommes pas propriétaires des lieux que nous occupons temporairement et il y a une certaine logique à les mettre à disposition de toute expression démocratique.

Je pense aussi que cela serait intéressant d'avoir une réflexion et d'être à plusieurs à décider de qui a le droit d'utiliser les salles ou pas. Cela se fait de manière assez fluide, mais nous avons eu par le passé des questions sur les occupations. Si nous établissions que trois élus, qui ne seraient pas du même bord, décidaient en mini commission de l'attribution des salles, cela pourrait être intéressant. Il faudrait établir des règles.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Concernant la première proposition, nous pouvons regarder effectivement dans quelles conditions nous pourrions faire droit à la demande de partis et organisations politiques d'avoir des salles.

Concernant la deuxième question, il existe une procédure et elle est très précise. Nous sommes extrêmement sollicités et je vois assez mal comment, aujourd'hui, nous pourrions accepter d'autres demandes. Si la mairie fonctionnait sur le modèle de l'hôtellerie nous serions très heureux puisque le taux de remplissage est quasiment de 100 % sur toutes les salles. C'est Karen Taïeb, qui a la délégation de la culture, qui gère la location de ces salles.

Nous avons décidé de faire droit, en priorité, à des demandes locales.

Nous examinerons également la possibilité pour des mariés d'organiser un événement. Mais il faudrait que cela soit le dernier mariage de la journée, sur première demande et de manière payante.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

S'il est possible dans le 2^e arrondissement d'avoir une salle pour des partis politiques, cela n'est pas possible quand on vient de nulle part. C'est-à-dire que si ce sont des élus républicains, communistes ou autres qui demandent une salle pour une réunion, c'est possible, mais il faut qu'ils soient du 2^e arrondissement.

Dans le 4^e arrondissement, ce n'est pas possible puisque nous avons voté spécifiquement que les partis politiques étaient interdits de séjour au sein des salles. Cela a été voté en 2012 et j'avais voté contre à l'époque.

Si l'on parle d'égalité, le problème de l'illégalité vient de l'histoire, puisque quand il y a eu la distribution des locaux pour les partis politiques, les Verts n'existaient pas et En marche n'existait pas non plus. Nous n'avons donc pas bénéficié de la distribution de ces locaux, qui aujourd'hui ont un loyer peut-être un peu plus élevé qu'une salle, mais nous, nous n'avons même pas de locaux à ces tarifs-là. Nous, nous avons des locaux au tarif de tout le monde, c'est-à-dire dans le 4^e arrondissement, à des tarifs inaccessibles à n'importe qui. C'est pour cela qu'il y a une inégalité, puisque nous sommes de nouveaux partis. C'est historique et c'est l'histoire qui a créé cette inégalité. La mairie pourrait effectivement avoir des locaux pour ses partis locaux, afin que l'on ait la possibilité de se réunir ailleurs que dans des cafés où il faut consommer. D'autant que nous sommes, en plus, pour un peu de décroissance et moins de consommation.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous regarderons, avec cette nuance que j'ai déjà exprimé, que nous avons très peu de salles et je ne souhaiterais pas que les partis politiques prennent le pas sur les associations locales apolitiques.

Les délibérations DDCT 82-83-107 et 114 sont adoptées à l'unanimité.

2018 DEVE 86 – Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Chaque année pour encourager la végétalisation la mairie participe à la distribution de graines qui sont en général plutôt distribuées au printemps. Une seconde distribution de graines et de bulbes a lieu un peu avant la Sainte-Catherine en octobre.

C'est la troisième année que ce dispositif est reconduit. Je pense que c'est une très bonne chose d'encourager cette végétalisation. D'abord cela plaît beaucoup et rien que cela, cela fait plaisir. C'est une bonne motivation.

L'autre motivation, c'est que petit à petit, en multipliant ces arbustes, ces graines et ces arbres, nous allons peut-être respirer un peu mieux, en tout cas nous l'espérons, alors que l'air a tendance à se raréfier, malgré tous les efforts que fait la Ville.

Comme il y a une réduction du personnel de la DEVE, nous essayons donc d'encourager tous les citoyens à planter et à cultiver. Et pour les encourager, nous organisons également des concours photo. Les gens photographient donc leur balcon, mais aussi leurs plus belles végétalisations. Les photos sont envoyées et un jury, présidé par Pénélope Komitès, attribue un prix chaque année, pour les plus jolies réalisations.

40 000 sachets de bulbes vont être distribués à partir d'octobre 2018, dans les mairies d'arrondissement. 50 000 sachets de graines, de variétés différentes, seront eux, distribués au début de l'année 2019, lors d'un événement de lancement, pour permettre les semis

avant l'arrivée du printemps. Je vous invite donc à venir en octobre à la mairie chercher vos bulbes et en janvier chercher vos graines. Ensuite nous espérons que tout cela va germer et que nous pourrions faire de belles photos, dont les lauréates seront exposées autour de l'Hôtel de Ville.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je voudrais soutenir avec enthousiasme cette délibération qui amène souvent des sourires, mais c'est un sujet très important. Et effectivement c'est un succès de la Ville de Paris d'avoir réussi à convaincre les habitants de prendre les pieds d'arbres en responsabilité. Cela se développe de plus en plus. Cela rend les gens heureux, cela lie les gens, on rencontre ses voisins en parlant des plantes.

Christophe Girard, Adjoint à la Maire de Paris, Adjoint au Maire du 4^e

C'est comme les chiens.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Exactement. C'est comme les chiens. Dans cette ville où on cherche à rompre la solitude, cela a été un très bel objet de lien social, en dehors du fait que cela va nous permettre de mieux respirer bien sûr. Je trouve que c'est finalement une assez petite somme par rapport aux bénéfices qu'en tirent les Parisiens et c'est avec grande joie que je soutiens ce genre de délibération.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement, Député de la 7^e circonscription

Moi je ne partage pas totalement cet enthousiasme. Je suis tout à fait d'accord pour encourager les Parisiens à végétaliser au maximum l'espace public. Néanmoins, ce que j'ai pu percevoir, en tout cas dans certains secteurs du 4^e arrondissement, c'est que les endroits qui ont eu des permis de végétaliser deviennent parfois plutôt des poubelles. Il y a, en tout cas, encore un effort important à faire sur ce sujet.

Et même si je trouve sympathique que l'on puisse mettre à disposition des graines et des bulbes aux Parisiens, j'ai quand même le sentiment que l'on passe à côté de l'essentiel. Et l'essentiel pour moi c'est de créer de nouveaux espaces verts, d'avoir une vraie politique de verdissement de la ville de Paris.

L'un n'empêche pas l'autre, c'est pour cela que je vais voter cette délibération sans problème, puisque pour une fois elle va dans le bon sens. Mais je préférerais que nous ayons des délibérations sur des sujets plus importants, notamment quand on voit le temps qu'il faut pour faire sortir de terre un nouvel espace vert. Je trouve que là, il y a de l'argent à mettre, et en tout cas une politique plus forte et structurelle à faire sur un vrai verdissement de qualité à Paris.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Cela tombe bien puisque nous aurons précisément une délibération sur un nouvel espace vert dans un instant. Je signale tout de même que les jardins partagés, les pieds d'arbres et les graines individuelles ne font pas partie du même dispositif. Il s'agit là d'un dispositif individuel pour fleurir ses balcons.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Cela fait partie évidemment d'un plan beaucoup plus général, puisque la Ville veut planter 20 000 arbres supplémentaires, atteindre 100 hectares de murs et de toits végétalisés et ouvrir au public 30 hectares d'espaces verts supplémentaires. Aménager un potager ou un verger dans chaque école est une mesure également en cours. Nous continuons à y travailler, de même qu'à développer l'agriculture urbaine, une mesure qui va d'ailleurs avec le toit végétalisé que je vais vous présenter tout à l'heure. Il y aura également une rue végétale par arrondissement. Nous aurons plusieurs arbres dans le 4^e. Et je confirme que la

voie sur berge fait bien partie de ces espaces verts. Des arbres fruitiers y ont été implantés en espalier et sont en train de pousser. Et plusieurs parties sont tout à fait verdoyantes. À chaque fois, ce sont de petites choses, des petits espaces. Nous serions dans le 19^e, aux Buttes Chaumont cela serait plus facile. Dans le 4^e, tout est construit et nous n'allons pas déconstruire des maisons pour faire pousser des arbres, mais nous avons demandé, par exemple, à ce que des arbres soient plantés, une fois que les travaux de la nouvelle sortie de la ligne 11, derrière le BHV, seront terminés. C'est donc un programme global, mais où l'on a besoin aussi que les citoyens s'impliquent et travaillent avec nous.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il y a d'autres projets qui concernent les individus. Nous avons accueilli dans cette mairie une conférence très intéressante sur la résurgence des sols. Et des paysagistes et des architectes travaillent sur cette notion de copropriété entre les individus. Il y a l'espace public et l'espace privé partagé, notamment les copropriétés. Corine FAUGERON travaille sur de très beaux projets notamment avec les Conseils de quartiers, afin de faciliter le travail de plantation des copropriétés privées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Christophe Girard quitte la séance à 20h30, il donne pouvoir à Monsieur Ariel Weil.

2018 DEVE 110 – Subvention de 120 000 euros accordée à Elogie-Siemp pour ses actions en faveur de la végétalisation du bâti, de l'agriculture urbaine et du développement de la biodiversité

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Au départ le demandeur n'est pas Elogie-Siemp, mais l'Hôtel de Ville qui souhaitait trouver des toitures végétalisées. Or dans le 4^e arrondissement, nous n'avons quasiment pas de toitures plates, et végétaliser une toiture haussmannienne, ou plus ancienne, est très difficile. L'Hôtel de Ville s'était donc engagé à nous trouver des lieux, afin d'avoir un espace où l'on pourrait planter. Un lieu était possible sur le bâtiment Morland, mais malheureusement celui-ci a été privatisé. Il ne nous appartient donc plus, et nous ne pouvons plus rien prévoir.

Elogie-Siemp c'est cette fameuse résidence transgénérationnelle, qui se situe quai des Célestins. Dans ce bâtiment des années 1930, situé face de l'école Ave Maria, bordé d'un côté par le quai des Célestins, de l'autre par la rue de l'Ave Maria, la possibilité de cultiver existait, moyennant un certain nombre de travaux.

Ce bâtiment ayant été identifié pour accueillir un projet, un concours des Parisculteurs s'est tenu. De ce concours ont surgi deux projets pour s'installer en haut de cet immeuble. Nous avons choisi « L'hôpital des Plantes », qui va utiliser 80 m² sur les 350 m² de ce toit. L'ensemble du toit n'est pas entièrement utilisable, car dangereux, et c'est pour mettre en sécurité ce lieu qu'il va falloir donner 120 000 euros. Le concours a été remporté par l'association des Jardiniers à vélo, qui va récupérer des plantes chez les fleuristes, des plantes que les fleuristes mettent à la poubelle. Cette association les soigne afin que ces plantes redeviennent belles et puissent ensuite être redistribuées. Les 120 000 euros sont donc pour la sécurisation de ce toit, afin qu'un travail puisse réellement y être fait.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

C'est donc un très beau projet qui va se réaliser sur la maison intergénérationnelle qu'Anne LEBRETON connaît très bien.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

C'est d'ailleurs pour cela que je prends la parole. Ce projet pose beaucoup de questions. Parce que les résidents n'ont pas été concertés, n'ont pas été prévenus, — ou vaguement — que quelque chose allait se faire. Ils ne savent pas comment va être atteint le toit, car il n'y a pas de passage, sauf par l'intérieur de la maison des générations. Je trouve donc que ce

genre de projet, qui se fait en dehors de la concertation des personnes qui sont les premières concernées est un peu étrange.

Sur le principe, je suis complètement pour que l'on végétalise tous les toits de Paris, mais dans les faits, on ne peut pas, au Conseil de Paris, voter des végétalisations de toits qui ne sont pas adaptés. Et ce sans tenir compte des gens qui vivent dans cet endroit qui ne savent pas s'ils vont devoir partager l'ascenseur avec le jardinier. Ce toit n'ayant pas d'autre accès pour le moment. On ne peut pas forcer la végétalisation de Paris sans inclure les gens dans les projets. Je suis donc partagée entre m'abstenir et voter pour cette délibération.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement, Député de la 7^e circonscription

Cela fait écho à ce que je disais tout à l'heure. Il faut des projets qui soient visibles ou structurants pour tous les Parisiens. Pour qu'ils puissent bénéficier de nouveaux endroits de balades. D'ailleurs, c'est l'objet du vœu que nous présenterons avec Anne Lebreton afin de rendre des endroits accessibles à la promenade. La végétalisation, le verdissement, la nature, cela doit d'abord profiter au plus grand nombre.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Ni les résidents ni le public n'auront accès à cet espace. Je trouve que c'est un projet qui n'est pas bien ficelé et cela pose beaucoup de questions.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

En effet, les résidents n'auront pas accès à cet espace puisque c'est une question de sécurité. La maison intergénérationnelle, pour ceux qui ne le savent pas, ce sont des jeunes et des moins jeunes. 45 jeunes travailleurs et 47 personnes âgées. Pour des raisons de sécurité, puisqu'il s'agit d'un toit plat, ils n'y auront donc pas accès. Ceux qui interviendront sur ces toits, ce sont les membres de l'association de « l'Hôpital des plantes ».

Ensuite, il y a bien eu une concertation, puisque le directeur de l'établissement faisait partie du jury d'attribution. La mairie ne gère pas la maison intergénérationnelle, c'est donc à lui de transmettre les informations.

Par ailleurs, ce projet ne concerne pas seulement les résidents, mais il concerne toute la ville de Paris. Qu'il ne soit pas visible, parce qu'on ne voit pas les toits, c'est sûr, mais la végétalisation et le refroidissement climatique ne concernent pas que ce qui est visible, cher Pacôme RUPIN, il y a aussi des choses qui sont moins visibles et qui sont tout aussi importantes.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Cela devrait plaire à nos amis d'En marche, puisque c'est une start-up et que cela crée deux emplois. Franchement ce n'est pas un projet sans but. En effet, il ne sera pas accessible aux résidents, ce n'est pas un jardin public puisque c'est un hôpital des Plantes, qui va créer deux emplois. C'est l'une des raisons pour lesquelles ce projet a été choisi par rapport à l'autre qui ne crée aucun emploi.

Il n'y a en effet pas que le visible, il y a aussi l'invisible. Et d'ailleurs la pollution nous avons la chance qu'elle ne soit pas encore réellement visible. Le bruit ce n'est pas toujours visible. Il faut tout de même avancer sur ce qui n'est pas toujours visible.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Il se trouve que j'ai participé au jury puisque je représentais le groupe UDI-Modem. En fait j'ai voté pour ce projet. D'abord c'est un beau projet et il n'y en avait que deux, mais le deuxième n'était pas viable.

La question de la rentabilité a été posée et a été discutée. La question de la sécurité a été discutée. Il va y avoir des aménagements, notamment un escalier à l'intérieur de la cour, pour permettre d'accéder au toit. Il y avait également dans le jury un représentant des Bâtiments de France et le directeur de la maison intergénérationnelle. Moi je trouve que c'était un beau projet.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Ce bâtiment n'a pas de cour, c'est une verrière.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Anne LEBRETON, il y a un tour de parole et c'est à Évelyne ZARKA de parler. Vous reprendrez la parole ensuite.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Je tenais à signaler un mur végétalisé dans l'entrée du collège Couperin, il n'est pas à la vue de tout le monde. C'est la touche verte dans un collège où les enfants rentrent tous les jours. Il n'a pas une prise directe sur la population, puisqu'il végétalise une entrée très fermée sur du minéral. Cela donne une respiration aux enfants. Cela ne semble pas d'utilité publique, pourtant c'est une belle respiration dans un collège où il y a plus de 400 enfants qui circulent par jour.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Cela soulève beaucoup de questions, car effectivement Jean-Pierre PLONQUET a voté sans voir le bâtiment en question. La cour dont tu parles Jean-Pierre, a une verrière, cela veut dire que si un escalier est construit dans la cour, cette verrière sera détruite. Les Bâtiments de France n'ont certainement pas donné l'autorisation de construire un escalier extérieur au bâtiment devant l'île Saint-Louis. C'est certain que non. Pour moi il y a trop de questions qui se posent sur ce projet.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je précise que les ABF, les Architectes des Bâtiments de France, participaient aussi au jury. Ils semblaient plutôt enthousiastes. En ce qui concerne la protection des bâtiments, je pense qu'il faut laisser aux ABF le soin de faire leur métier.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

L'escalier ne part pas du tout de la cour, mais du dernier étage pour aller jusqu'à la terrasse. Ensuite, qu'il y ait des jardiniers qui prennent la même entrée que les habitants, moi ça ne me choque pas, et ça ne m'a jamais choqué que des gens entrent dans mon immeuble, même si je ne les connais pas. Cela ne me paraît pas bien grave. Les travaux concernent donc cet escalier du dernier étage jusqu'à la terrasse et la pose de garde-corps pour que les jardiniers ne tombent pas.

Il ne s'agit pas du projet mal ficelé, le projet mal ficelé était le second, pour lequel nous n'avons pas voté. Il faut reconnaître qu'il était un peu léger. Le projet de « L'hôpital des plantes » fonctionne. Il est confié à des personnes qui ont déjà réalisé ce type de choses avec succès et nous pouvons donc leur faire confiance. Une somme est donnée pour cet escalier, mais concernant le fonctionnement, la Ville ne payera rien du tout. Cela ne coûtera rien à la Ville et cela profitera aux personnes qui habitent les immeubles face à ce toit.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris, Conseillère d'arrondissement

C'est vrai que les fameux toits parisiens sont très urbains et nous avons envie de les végétaliser. Cela fait partie d'un projet global. Cela participe d'une meilleure qualité environnementale et comme le disait Corine FAUGERON, passer par un escalier à partir du dernier étage ne va pas déranger, en soi, les habitants de cet immeuble. Je pense que les choses vont être faites en bonne intelligence et que ce projet qu'a décrit Jean-Pierre PLONQUET, montre que c'est quelque chose qui était réfléchi, avec des personnes qui se sont posé différentes questions. Il n'empêche qu'au niveau de la Ville et du 4^e arrondissement, rien ne nous empêche d'aller voir ce qui se passe, de donner notre avis et d'être vigilants, s'il le faut. En tout cas, en l'état ce projet a l'air bien construit, il va dans le sens d'une meilleure qualité environnementale et peut-être aussi dans le sens de faire un

Paris différent. Le Paris d'aujourd'hui n'est pas d'aller vers des toits gris, mais plutôt vers des toits verts.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Et surtout cela profite à tout le monde et pas seulement à ceux qui sont juste en dessous.

La délibération est adoptée à la majorité avec 10 voix pour (Ariel Weil, Christophe Girard, Karen Taieb) (Parti Socialiste), (Marianne De Chambrun, Julien Landel) (La Gauche en Mouvement), (Evelyne Zarka) (Parti Communiste/Front de Gauche), Pacôme Rupin, Anne Lebreton) (Groupe Démocrates et Progressistes), (Corine Faugeron, Boniface N'Cho) (Europe Ecologie Les Verts).

2 abstentions (Jean-Pierre Plonquet) (UDI-MODEM), (Vincent Roger) (Les Républicains).

2018 DFPE 74 – Subvention de 451 771 euros et avenants n° 2 à l'association des Cités du Secours Catholique (20^e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Cette délibération concerne la cité Saint-Martin qui est gérée par l'Association des Cités du Secours Catholique. Les subventions recouvrent deux établissements du Secours Catholique. Nous concernant il s'agit de la Cité Saint-Martin, rue Mornay. La subvention est de 279 721 euros.

L'Association du Secours Catholique gère une structure d'accueil pour les familles et a choisi de créer un accueil Petite Enfance. Il y a 37 places d'accueil et 22 places sont actuellement occupées. La convention est pour une durée de 3 ans.

Je veux rappeler que la Cité Saint-Martin est un espace d'insertion professionnelle pour de nombreuses familles. Des travailleurs sociaux suivent ces familles et l'une des difficultés majeures, réside dans les problèmes récurrents de la garde de leurs jeunes enfants. C'est pourquoi l'association a décidé d'ouvrir une structure d'accueil de la Petite Enfance au sein du CHRS de la Cité Saint-Martin, qu'elle gère au 4, rue de l'Arsenal. Ils ont les mêmes engagements, les mêmes contraintes et le même contrat d'objectif que les crèches municipales, sur le taux d'occupation et le taux de fréquentation.

Je vous demande de voter cette subvention, pour aider l'association de la Cité Saint-Martin à continuer à gérer cet accueil de crèche familiale, au sein de la rue Mornay.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous connaissons bien la cité Saint-Martin notamment, Madame LEBRETON. S'il n'y a pas d'interventions, je propose que l'on délibère.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Boniface N'CHO sort de la séance et ne prend pas part au vote.

2018 DLH 24 – Réalisation dans le 1^{er}, 4^e, 13^e, 15^e et 20^e arrondissement d'un programme de création de 5 logements PLI par SNL-PROLOGUES

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Il s'agit d'une subvention de 334 645 euros proposée pour l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement. Au terme de la délibération en date du 9 octobre 2017, la mairie de Paris a cédé 6 lots en copropriété à Solidarité Nouvelle pour le Logement, pour un total de trois logements situés dans des immeubles du 1^{er}, 4^e, et 11^e arrondissement de Paris. Après des travaux d'amélioration de confort et de performance énergétique, SNL-Prologues sera en capacité d'accueillir cinq ménages très modestes dans ces logements.

Parmi eux, pour le 4^e arrondissement, se trouve un T4 d'une surface d'environ 81 m², dans un immeuble situé au 2, quai de Gesvres. Le coût des charges foncières est de 253 605 euros. Ce sont les charges foncières les plus importantes des cinq logements proposés, puisque nous sommes dans le 4^e arrondissement. Le coût des travaux est de 224 834 euros, ce qui n'est pas si important que ça. Au m² la moyenne pour ces logements est de 4 617 euros, mais pour ce logement dans le 4^e arrondissement, elle est de 5 688 euros. Je vous demande de voter cette délibération pour ce beau projet.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

On voit ici la volonté de la Ville de favoriser une mixité sociale. Nous sommes dans le diffus et dans une commutation de famille en logement très sociaux, avec des foyers en logements privés, à l'échelle du même immeuble.

La délibération est adoptée à la majorité avec 9 voix pour (Ariel Weil, Christophe Girard, Karen Taïeb) (Parti Socialiste), (Marianne De Chambrun, Julien Landel) (La Gauche en Mouvement), (Evelyne Zarka) (Parti Communiste/Front de Gauche), Pacôme Rupin, Anne Lebreton) (Groupe Démocrates et Progressistes), (Corine Faugeron) (Europe Ecologie Les Verts).

2 abstentions (Jean-Pierre Plonquet) (UDI-MODEM), (Vincent Roger) (Les Républicains).

Monsieur Boniface N'Cho n'est pas revenu en séance et ne prend pas part au vote.

2018 DU 118 – Vente de trois caves (lots 26, 27 et 41) au 2, Quai de Gesvres (4^e)

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire

Cette délibération porte sur la cession de trois caves. L'immeuble a été acquis le 21 novembre 1921, pour réaménager les abords de l'Hôtel de Ville. En 1987, le Conseil de Paris a suivi la recommandation du Conseil du patrimoine privé de la Ville de Paris, qui a proposé une mise en copropriété de cet immeuble. La SNL a racheté une partie du bâtiment et n'a pas voulu reprendre les caves.

Les caves qui sont proposées à la cession ont été proposées à des locataires de l'immeuble. La ville avait défini un prix d'environ 1 000 euros du m² et finalement, elle a eu des propositions plus intéressantes, puisqu'une cave estimée à 20 000 euros s'est vendue à 35 000 euros. Soit un bénéfice intéressant pour la ville, qui de toute façon ne pouvait pas faire grand-chose de ces caves.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Par rapport au prix de revient au m² indiqué précédemment par Evelyne Zarka, je pense qu'il serait logique de défalquer le prix de la vente des caves, ce qui ferait baisser le coût de financement de cette opération au global.

La délibération est adoptée à la majorité avec 10 voix pour (Ariel Weil, Christophe Girard, Karen Taïeb) (Parti Socialiste), (Marianne De Chambrun, Julien Landel) (La Gauche en Mouvement), (Evelyne Zarka) (Parti Communiste/Front de Gauche), (Pacôme Rupin, Anne Lebreton) (Groupe Démocrates et Progressistes), (Corine Faugeron, Boniface N'Cho) (Europe Ecologie Les Verts).

2 abstentions (Jean-Pierre Plonquet) (UDI-MODEM), (Vincent Roger) (Les Républicains).

2018 DPE 30 – Subvention de 8 800 euros et convention avec l'Agence Parisienne du

Climat (APC) pour un défi « Famille zéro déchet »**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Ce défi « Famille zéro déchet » existe déjà depuis plusieurs années. Il a, entre autres, été réalisé dans le 3^e arrondissement, mais à l'époque ce n'était pas l'Agence Parisienne du Climat qui accompagnait les familles, mais une association du 3^e arrondissement. Avec ce défi, il s'agit de relancer le travail sur la réduction des déchets. De 2001 à 2010, un énorme travail sur la réduction des déchets a eu lieu à Paris, mais ce travail s'essouffle, et cela ne peut marcher que si chaque citoyen collabore. Si les gens ne font pas attention, ne trient pas bien, les bacs sont refusés au moment de la collecte, et beaucoup de problèmes se posent. Il faut à nouveau motiver nos concitoyens sur le tri et sur le fait de produire moins de déchets, puisque de 1940 à aujourd'hui, la poubelle des Parisiens a doublé. Nous sommes passés de 239 kg à 488 kg annuels par ménage. C'est énorme. Il faut absolument prendre le taureau par les cornes et réduire de manière drastique cette production de déchets.

Le déchet le plus important qui a été tout de suite identifié, ce sont les emballages. On croule sous les emballages. Je vous invite tous à faire très attention quand vous faites vos courses et à éviter de prendre des produits sur-emballés. Malheureusement parfois, il s'agit de ne pas acheter de produits bios, puisque par exemple, chaque bonne pomme bio au Monoprix est emballée dans un petit sac plastique avec parfois un ornement supplémentaire. Il faut vraiment éviter d'acheter ce genre de produits. N'oublions pas que nous, les consommateurs, avons un pouvoir énorme.

Il est très important de sensibiliser les personnes à ce projet. Le défi « Famille zéro déchet », sera accompagné par l'Agence Parisienne du Climat. Il consiste à créer un groupe d'une trentaine de familles et pendant trois mois, leur apprendre à faire les bons gestes pour réduire les quantités de déchets. Cela a été réussi dans le 3^e arrondissement, il n'y a pas de raison pour que cela ne marche pas dans le 4^e. Ni même dans tout Paris. C'est justement pour passer à une autre échelle que l'on demande à l'Agence Parisienne du Climat d'accompagner cette démarche. Il s'agit d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Auparavant cela s'appelait ordures ménagères et maintenant déchets ménagers et assimilés. Je ne sais pas exactement ce que sont ces assimilés, mais ce sont peut-être les objets cassés que l'on met dans sa poubelle, je ne me rends pas bien compte.

Là aussi, ce défi fait partie d'un plan général qui entre dans le cadre de l'économie sociale et circulaire, entraînant du recyclage et du réemploi, comme nous avons pu le voir ce week-end au Salon de la récup', qui a eu lieu Halle des Blancs Manteaux. Un salon où se trouvaient également énormément de Ressourceries de Paris, qui avaient toutes leurs particularités. C'était très intéressant. L'une d'elle, entre autre, proposait uniquement des objets de sport. On pouvait donc acheter ses clubs de golf, sa combinaison de plongée, ses raquettes de tennis et autres. Il faut arrêter de jeter et recycler, surtout les raquettes de tennis, cela se répare très bien et l'on peut jouer au tennis avec des raquettes qui ne sont pas tout à fait neuves.

Je vous invite à voter cette délibération, qui me semble aller dans le bon sens, et surtout montrer des exemples pour qu'ensuite cela se répande vers d'autres familles. Ces 30 familles participant au « Défi », formeront ensuite d'autres familles aux bonnes pratiques.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement, Député de la 7^e circonscription

Encore une fois, je partage les objectifs et les constats qui ont été affichés par Madame FAUGERON. Mais on ne peut pas tout mettre sur le dos des citoyens. La Ville de Paris malheureusement, est très en retard sur le sujet du recyclage. Il y avait eu tout un travail fait dans les années 2000, mais nous sommes de nouveau en régression. On nous avait présenté un dispositif, il y a deux ans, sur des stations de triage et j'aimerais savoir où en est l'expérimentation, on ne peut plus attendre sur ces sujets. Il y a encore beaucoup de copropriétés qui ne mettent même pas à disposition des poubelles pour le verre. Les commerçants pour beaucoup ne profitent pas d'un dispositif qui pourrait être mis en place

par la Ville de Paris, pour le tri du verre. Nous sommes une des villes européennes les moins bien notées sur la question du recyclage. Les citoyens ont évidemment des responsabilités, mais je crois aussi que l'organisation des services de la Ville devrait être améliorée le plus rapidement possible sur ces sujets.

Encore une fois c'est une subvention de 8 800 euros pour de la sensibilisation, c'est très bien, mais c'est très peu. On nous demande de voter sur des subventions qui me paraissent assez minimes par rapport aux enjeux. Je préférerais que l'on ait des délibérations sur un vrai plan zéro déchet. Sous le mandat de Monsieur Girard, avec son accord nous avons organisé une conférence sur le zéro déchet. C'est bien, mais ce qui manque véritablement à Paris c'est un vrai plan zéro déchet efficace, qui soit mené par la Ville de Paris, comme d'autres villes dans le monde l'ont fait avec succès.

Marianne De CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

J'abonderai dans le sens de Monsieur RUPIN. Plusieurs fois dans ce conseil d'arrondissement j'ai déjà évoqué la problématique, dans le centre de Paris, pour avoir des poubelles vertes et des poubelles de verre dans les différentes copropriétés. Le problème, ce n'est pas que les syndicats ne les mettent pas à disposition, mais qu'il n'y a pas de place pour les mettre. Et aujourd'hui, il n'y a toujours pas d'organisation proposée dans le centre de Paris, pour que les riverains puissent trier leurs déchets lorsqu'ils n'ont pas la possibilité, au sein de leur immeuble, d'avoir des containers de tri. Pour le verre, il y a moins de difficultés, il suffit en général de se déplacer de quelques centaines de mètres pour trouver une poubelle de verre. Pour la poubelle jaune par contre, il n'y a pas de solution. Une grande partie des habitants du 4^e arrondissement, et plus largement de Paris-centre, ne peuvent pas trier leurs déchets, faute d'une possibilité qui leur serait donnée par la Ville. C'est une organisation qu'il est de notre devoir de mettre en place. Nous devons y réfléchir.

J'ai déjà fait référence à des choses qui pouvaient se faire dans d'autres pays, où des poubelles se mettent dans la rue, avec des ramassages réguliers et fluides et des habitants qui sont informés du jour où la poubelle doit être positionnée. Dans d'autres villes, des centres de tri sont positionnés dans des endroits accessibles. Nous aurions des possibilités et des réflexions à mettre en place pour pouvoir améliorer ce système de tri. Aujourd'hui beaucoup de Parisiens habitant les quartiers du centre souhaiteraient trier et ne peuvent pas trier, faute de possibilité de le faire correctement.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire

Je vais peut-être apporter quelques éléments de réponse. D'abord Monsieur RUPIN ce n'est pas parce que la somme n'est pas importante que l'ambition de sensibilisation n'est pas hyper dynamique, surtout sur ce « Défi famille ». Pour l'avoir déjà testé, c'est très amusant à faire et ce n'est pas non plus parce que c'est amusant que c'est de l'argent jeté à la poubelle.

Le plan Zéro déchet existe. Il est porté, depuis le début de la mandature, par Antoinette Guhl et Mao Péninou et fait partie des Etats Généraux de l'économie circulaire avec, entre autres, la mise en place des Ressourceries dans les arrondissements de Paris. Nous voulons également à nouveau tester les systèmes de consigne.

Au-delà de savoir comment nous allons gérer nos déchets nous essayons d'abord de les réduire. Et d'ailleurs, aujourd'hui même, à 15 h 45, a eu lieu la signature de la charte de la gestion des déchets par l'Habitat privé et dans le logement social, en présence de Mao Péninou, Antoinette Guhl, Ian Brossat et d'un certain nombre de bailleurs sociaux et privés qui souhaitent amorcer ce plan zéro déchet.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

En complément je signale que le service Trilib arrive prochainement. On peut parler du terme, mais ce qui compte c'est le contenu. Il permettra d'installer une vingtaine de points de

tri dans l'arrondissement. Cela devrait rendre heureux tous les gens qui ont fait cette observation. Nous avons la contrainte d'être un centre-ville, avec un habitat très étroit, des cages d'escalier et des entrées d'immeuble qui ne permettent pas d'avoir du tri.

Dire que la ville ne fait rien c'est donc aller un peu vite. Je vous invite à tester le dispositif Trilib. Cela n'est peut-être pas assez rapide, mais en tout cas cela arrive et cela fera l'objet d'une communication dans le prochain Conseil d'arrondissement.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Je voulais apporter ma pierre à l'édifice. Et je signale que pour les fêtes d'école, on demande à la caisse des écoles, de prêter de la vaisselle. Cela se fait dans pas mal d'écoles du 4^e arrondissement et je vous invite à aller voir comment les enfants font la vaisselle, à la fin de la fête, pour éviter d'avoir des sacs-poubelle remplis de verres en plastique et d'assiettes en carton. Je pense que le problème du suremballage est vraiment de plus en plus important et sur ce point, je rejoins Corine FAUGERON. Nous allons crever sous nos déchets, c'est évident. D'autant plus que nous sommes un arrondissement où de la nourriture est consommée toute la journée. Les poubelles sont pleines d'emballage de nourriture consommée sur place. Il faut réorganiser la vie autrement. Si nous n'étions pas une société de consommation, nous aurions moins de déchets à traiter.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

C'est vrai que dans notre arrondissement nous ployons sous le poids de déchets qui ne sont pas que les nôtres, puisque notre quartier est très visité. Nous avons, en d'autres temps, proposé un certain nombre d'innovations. J'ai de nouveau candidaté pour que l'on puisse tester les poubelles compactantes, mais nous n'avons pas été retenus pour la première phase. D'autres quartiers, plus sales que le nôtre, sont plus prioritaires. Trois poubelles sont testées et je suivrai avec attention les résultats du test. D'autant que l'on m'a promis que nous serions du premier déploiement de ces poubelles compactantes dans le 4^e arrondissement. C'est donc une affaire à suivre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DPE 34 – Modification du règlement du service public de l'eau

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire

Le règlement du service public de l'eau à Paris, actuellement en vigueur, répond à la définition du règlement de service tel que donnée par la CGCT. Il précise les relations entre le service de l'eau, représenté par la régie Eau de Paris, et les abonnés.

Depuis 2016, plusieurs réformes du droit de la consommation ont été mises en œuvre, avec l'obligation de proposer aux consommateurs le recours à des processus de médiation ; la mise en place d'un contrat d'abonnement pour les consommateurs abonnés directement au service ; la capacité de donner la possibilité à chaque abonné de se rétracter et la gestion des données collectées auprès des abonnés.

Ces évolutions ont été présentées en commission consultative des services publics locaux réunie le 24 mai 2018. Il vous est donc proposé d'approuver le projet de révision du règlement du service public de l'eau.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DU 59 – Place du Père Teilhard de Chardin (4^e) — Convention de superposition d'affectations avec l'État**Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement**

Nous parlions précédemment, cher Pacôme RUPIN, des Espaces verts, voici une délibération les concernant avec ce projet place Teilhard de Chardin. C'est un projet que tous les élus et nombres d'habitants suivent depuis très longtemps et c'est un projet d'autant plus compliqué qu'il relève de l'emprise de multiples juridictions et de superposition d'affectations avec l'État.

En l'occurrence dans cette délibération il s'agit de voter une convention de superposition d'affectation avec l'État. Sur cette place, il s'agit en effet, de faire travailler la Ville et l'État sur plusieurs niveaux. Et je parle littéralement de niveaux, puisque l'une des raisons du retard de ce projet a été la découverte de vestiges en sous-sol. Ces vestiges ont fait l'objet de nouvelles études et d'un plan de valorisation, qui a été négocié âprement, puisqu'il y a encore quelques jours les ABF avaient émis un avis réservé sur le dispositif de valorisation de la muraille.

Il est prévu une déclivité pour arriver à voir cette fresque sur la partie de la muraille descendant sur le jardin. Nous sommes presque arrivés à un consensus, mais ce n'est pas facile car il y a énormément d'autorités différentes, qui relèvent pour les unes de l'État, pour les autres de la Ville, pour d'autres de la Région.

Je crois que nous voyons le bout du tunnel. Et le bout du tunnel c'est justement cette convention de superposition d'affectations, puisque dans le schéma qui est retenu, la Ville a accepté de gérer l'entretien de cette valorisation du jardin, mais aussi des vestiges. Ce sera sa responsabilité, alors que l'État en conserve la propriété.

J'espère pouvoir tenir le dernier calendrier qui a été communiqué, qui est celui d'un démarrage des travaux en septembre, mais je n'ai pas la confirmation. Je le dis en toute transparence, j'attends encore plusieurs arbitrages, notamment l'avis ultime de l'architecte des bâtiments de France. J'espère que ce projet, que nous avons attendu longtemps, pourra se faire dans les temps. C'est l'un des objets de cette délibération que de signer cette convention de superposition, qui permet de matérialiser les accords auxquels les différentes parties sont arrivées. C'est-à-dire la Ville, la Région et l'État.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement, Député de la 7^e circonscription

J'étais élu référent au Conseil de quartier de l'Arsenal et je salue votre ténacité. Vous avez bien exposé toutes les difficultés de ce projet. C'est fantastique d'avoir découvert ce vestige d'une des nombreuses enceintes que la Ville de Paris a pu compter avec son élargissement. C'est très bien que l'on puisse le valoriser, cela fait partie, pour les Parisiens et pour ceux qui aiment Paris, d'un bout de l'Histoire, mais c'est vrai que l'on a beaucoup de mal à ce que la création d'un espace vert se fasse rapidement. Cela fait au moins dix ans que l'on travaille sur cet espace et il y a d'autres projets d'espaces verts dans le 4^e arrondissement, qui rencontrent également des difficultés.

D'ailleurs j'en profite pour vous demander où en est le projet sur le boulevard Bourdon. Il faut vraiment que l'on puisse réfléchir à la manière de sortir plus rapidement des projets d'espaces verts, qui sont très attendus des habitants, car ce sont des espaces dont ils pourront profiter pleinement.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je suis absolument d'accord. Il s'agit, en l'occurrence, d'une muraille de Charles V qui présente un intérêt national et pas seulement parisien. Pour les jardins et les espaces verts nous sommes tous d'accord, c'est effectivement très dur. Je le confirme pour être à la manœuvre, à la lutte même, sur les autres projets d'espaces verts de l'arrondissement.

Concernant le boulevard Bourdon, une emprise des travaux de la Bastille le touche. J'ai souhaité que tout ce qui pouvait être fait le soit, et ce, même s'il n'est pas possible de réaliser l'ensemble de ce qui a été voté dans le cadre de la trame verte.

En ce qui concerne le projet du Jardin des Arts, nous nous heurtons à de grandes difficultés également, et j'espère pouvoir sauver une partie du projet, ne serait-ce que le projet bas, mais nous avons là encore des difficultés de superposition d'emprise. Ce jardin du tribunal administratif avait en effet été ouvert au public, mais il a été fermé à la suite du déclenchement de Vigipirate. Si actuellement nous sommes en discussion très sérieuse avec le tribunal administratif, nous avons un conflit majeur sur l'estimation et surtout la solution de ce problème de sécurisation du tribunal administratif, qui fait qu'aujourd'hui certes nous avons ce jardin, — qui appartient à la ville et que je souhaite pouvoir rendre aux Parisiens —, mais qui réclame pour cela de mettre en sécurité le tribunal administratif, avec des investissements dont je doute que nous ayons les moyens de les faire aujourd'hui. Mon souhait est de pouvoir avoir des discussions sur le partage d'une partie de ces coûts avec le tribunal, mais je ne vous cache pas que je ne suis pas certain que cela puisse se faire dans l'année, ou dans les deux années qui viennent. En tout cas nous espérons que le projet Teilhard de Chardin sera lui, livré très prochainement. C'est pourquoi je vous encourage vivement à voter cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2018 DVD 24 – Plan vélo — Approbation du plan triennal 2018-2020. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Ile de France

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Pour obtenir des subventions de la région Île-de-France, il faut présenter un plan triennal des travaux prévus. En tant que cycliste, je suis très heureuse que la bataille culturelle du vélo soit en train de gagner, puisque dans ce plan triennal, nous envisageons le vélo non plus comme un déplacement de loisirs, mais comme un déplacement quotidien. Cela me paraît important, notamment pour tous les cyclistes qui utilisent le vélo comme mode de transport régulier.

Dans l'exposé des motifs, il est souligné que le fait de se retrouver dans la circulation générale, empêche un certain nombre de personnes de faire du vélo à Paris, parce qu'elles ont peur. C'est vrai qu'aujourd'hui, il est irresponsable de circuler à vélo dans Paris, en famille. Il n'y a pas vraiment d'itinéraires possibles. Il existe des bouts de pistes formidables, mais elles s'arrêtent d'un coup et il faut s'insérer dans la circulation générale. Il est donc important de créer de vrais itinéraires, et nous sommes peut-être en train de le faire. Nous avons de formidables pistes à double sens, cela permet de se doubler, mais aussi d'avancer de front et de se parler.

Le vélo est une autre façon de se transporter, une façon beaucoup plus humaine, beaucoup plus conviviale que ne l'est la voiture, qui rend souvent les gens un peu hargneux à cause des embouteillages.

L'idée importante de ce plan réside dans la prise en compte d'un vrai maillage, qui permettrait de créer de vrais itinéraires pour le vélo. Nous espérons également trouver un nouveau système de vélos partagés qui permettrait d'utiliser l'intermodalité, c'est-à-dire de faire une partie du trajet en bus ou en métro et de la poursuivre en vélo. C'est vraiment un point important et j'espère que cela va être compris. Il faudrait mettre les stations de vélos partagés au plus près des stations de métro.

Nous allons dans le 4^e arrondissement, être particulièrement concernés par cette demande de subventions permettant de multiplier le nombre de stationnements pour vélo. Malheureusement à Paris, le problème est que l'on se fait souvent voler son vélo. Plutôt que de demander de vrais garages sécurisés, comme ceux que l'on trouve dans les gares par exemple, il faut des stationnements vélo simple. Si vous n'accrochez pas votre vélo à un mobilier urbain immobile, -dont on ne peut pas le décrocher-, vous prenez le risque de vous le faire voler. Un vélo ce n'est pas une moto, c'est léger et très facile à voler. Il faut donc forcément pouvoir l'accrocher à quelque chose de fixe et d'immobile.

J'espère qu'avec cette subvention, nous aurons des possibilités de créer des stationnements

vélo dans le 4^e arrondissement, car il en manque beaucoup. Le long des bâtiments municipaux, le long des établissements scolaires, nous n'avons quasiment aucune accroche. La seule école auprès de laquelle se trouve un stationnement vélo, c'est l'école Saint-Merri. Les écoles privées ont également la chance d'avoir des stationnements vélo proche de leurs établissements.

J'espère que grâce à cette subvention nous aurons de superbes stationnements vélo dans le 4^e. Nous pourrions peut-être expérimenter une solution qui existe à Montréal et qui consiste à mettre des cercles autour des arbres afin de pouvoir y accrocher les vélos. Les vélos peuvent également s'accrocher sur les parcmètres.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement, Député de la 7^e circonscription

Je rejoins madame FAUGERON, je crois que la bataille culturelle a été gagnée sur le vélo. Il reste à gagner la bataille opérationnelle, car aujourd'hui il n'y a que 3 % de déplacements qui se font en vélo. Cela progresse et je fais partie de ceux qui défendent le fait qu'il faut davantage de déplacements en vélo. La transition du Vélib' est très difficile avec une perte du nombre d'abonnés et donc du nombre de trajets en vélo.

Avant de savoir si je vote ou non pour cette délibération, j'avais une question précise. Je voudrais savoir s'il y a des aménagements nouveaux de pistes cyclables qui sont prévus dans le 4^e arrondissement. Car pour moi l'aménagement qui a été fait rue de Rivoli est tout à fait discutable. Pour être souvent dans cette rue, je ne vois pas énormément de vélos utiliser cette piste cyclable, et je vois beaucoup de vélos continuer à prendre le couloir de bus. De plus, comme il existe une piste cyclable beaucoup plus agréable sur les quais hauts, je trouve que c'est multiplier les mêmes parcours, alors que nous pourrions prioriser et proposer des pistes cyclables là où il y en a besoin. J'aimerais donc savoir s'il est prévu de nouveaux aménagements de pistes cyclables, sur des axes importants de circulation, car je crois que cela a des effets pour la population, notamment à cause de l'engorgement de la circulation. Cela a également des effets pour les commerçants qui subissent durant un grand nombre des mois les travaux, ce qui vient réduire d'autant leur chiffre d'affaires. Tout cela n'est pas neutre. Voilà pourquoi je souhaite avoir plus d'informations sur les nouveaux aménagements.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Il y a dans les prévisions un important aménagement boulevard Sébastopol. C'est un point très structurant. L'idée est d'avoir un aménagement qui traverse Paris d'Est en Ouest, et un aménagement qui traverse du Nord au Sud. Le tronçon de la rue Rivoli ne s'arrête pas là, et l'idée est qu'il se poursuive jusqu'à La Défense, afin de désengorger la ligne 1 du métro. On ne peut plus multiplier indéfiniment le nombre de rames sur la ligne 1, nous sommes au maximum et il faut absolument désengorger ce genre de déplacements en proposant d'autres solutions. Il n'y a pas que le vélo, mais le vélo en fait partie.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement, Député de la 7^e circonscription

Je voterai contre. On ne compare pas la ligne 1 à une piste cyclable.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

C'est une très mauvaise idée de voter contre. Vous êtes réactionnaire dans votre positionnement. Le vélo c'est l'avenir. Cela va être le mode de transport de demain et vous ne vous en rendez pas compte, car vous n'arrivez pas à voir ce que sera demain.

Marianne De CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Moi j'aurais souhaité revenir sur le sujet du stationnement des vélos, plus que sur les pistes cyclables. Vous avez dit que dans ce plan, il y avait du stationnement sécurisé dans les gares et c'est un bon point. Mais je pense qu'il faut développer du stationnement sécurisé au-delà des gares, dans tout Paris.

Aujourd'hui, un des éléments qui fait que les Parisiens ne s'équipent pas de vélos, c'est

qu'ils n'ont pas de cours pour les ranger et que le vol de vélos est un sport particulièrement répandu. Les gens investissent dans des vélos qui sont volés deux semaines après, dans la plupart des stationnements à l'air libre de Paris. Il y a là un vrai sujet. Et comme à Genève, Amsterdam ou Barcelone, on pourrait mettre en place de petits espaces de stationnements sécurisés. Je pense que l'idée initiale, qui était de se dire que les Parisiens refuseraient de faire 50 mètres à pied pour garer leur vélo dans un espace sécurisé, est un argument qui n'est pas recevable. Je pense qu'aujourd'hui, vu le désir des Parisiens de pouvoir se déplacer à vélo, le fait d'avoir un parking sécurisé dans leur quartier, même s'il n'est pas exactement au bas de leur immeuble, permettrait de développer l'achat d'équipements et donc de voir se multiplier les déplacements des Parisiens en vélo. Les futures pistes cyclables seraient ainsi plus utilisées.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Moi je ne voterai pas pour cette mesure. En tout cas, nous nous abstenons, car il est tout de même difficile de voter contre. En effet, il s'agit encore d'un nouveau plan. On vote des plans sur la qualité de l'air, on vote des plans pour 2040 ou 2030, mais on ne fonctionne pas bien opérationnellement. Mon souci n'est pas de parler de Vélib', mais il faut constater que c'est une catastrophe.

Il y a beaucoup d'éléments qui montrent qu'il y a un discours énorme entre des vœux, qui s'avèrent des vœux pieux, et la réalité opérationnelle de la façon dont la mairie pilote ces mesures. À un moment, il faut s'arrêter d'empiler des plans qui ne sont pas suivis opérationnellement.

Moi, je suis un utilisateur forcé du taxi. Et je ne parle pas de VTC. Ce matin pour aller de la rue Saint-Antoine à l'église Saint-Augustin, cela a été un enfer avec le taxi. Le taxi a passé son temps à entrer et sortir des voies de bus et nous avons failli nous prendre des vélos. C'était infernal et ce n'était pas parce qu'il y avait des travaux. Il faut peut-être arrêter d'aller à marche forcée et avoir une réflexion plus profonde. Il faut poser les choses et ne pas empiler des plans.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Concernant les voies de bus et de taxi, vous êtes témoin que je fais intervenir et la DSP et les services de sécurité et de prévention de la Ville et le commissariat, très régulièrement.

Nous avons demandé l'installation de cinq places de livraison dans la rue de Rivoli. Il faut bien qu'il y ait des livraisons et nous essayons de trouver des aménagements. Elles ne peuvent pas être placées sur la voie de bus, mais il faut bien qu'il y ait des zones de livraison. Nous travaillons sur ce point.

Concernant l'aspect opérationnel, je crois que ce plan est très concret. Et pour répondre précisément à la question de Monsieur RUPIN, d'autres aménagements sont prévus dont une piste cyclable, rue de la cité. Il n'y a pas que le REV, Réseau Express Vélo de la rue de Rivoli, dont le seul segment livré ne présente pas grand intérêt. Je suis ceci dit, étonné de voir à quel point il est utilisé. Il le sera d'autant plus une fois que l'ensemble du tronçon aura été livré, ce qui n'est pas un objectif inatteignable, puisqu'en principe, un deuxième tronçon est en cours d'installation et un troisième sera lancé cet été dans le cadre d'une opération sous le mode Blitz. C'est-à-dire une opération éclair, qui aura pour conséquence de couper la circulation rue de Rivoli durant 6 semaines durant les vacances. Les leçons ont été tirées de la mise en place du premier tronçon. Nous sommes dans l'expérimentation et l'apprentissage et l'idée est de réaliser ce deuxième tronçon dans un temps beaucoup plus court ainsi que de finaliser un mieux plus le rendu final de la piste cyclable.

Ce Réseau Express Vélo correspond et à l'importance d'une ligne droite traversant Paris, demandée par de nombreuses associations de cyclistes. La priorité est donc de terminer cette piste cyclable.

Je souhaite ajouter qu'il faut un certain nombre de modalités pour obtenir une subvention de la Région et que celle-ci a jusqu'ici fait défaut. Ce serait dommage que cette délibération ne soit pas votée, puisque j'aurais souhaité que la Région puisse aussi apporter

son aide à ces aménagements parisiens. Mais ce n'est pas grave, la Ville les financera seule. Je souhaite en tout cas que dans le futur la Région puisse s'associer au plan vélo.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Vous avez dit quelque chose qui m'a beaucoup inquiétée. En effet, quand on réalise des travaux publics il ne faut pas être dans l'expérimentation, mais dans la gestion. Il faut prévoir les conséquences de ce que l'on fait, analyser à l'avance. Le bazar rue de Rivoli n'a pas l'air d'être calculé du tout.

Vous me connaissez personnellement et vous savez que je suis tout le temps à vélo. Donc cela va me crever le cœur de voter contre, ou de m'abstenir sur cette délibération qui concerne la petite reine, mais effectivement je rejoins et Marianne De CHAMBRUN et Jean-Pierre PLONQUET, il y a besoin de poser les choses et de les faire dans l'ordre. Au-delà même du sentiment d'insécurité, ce qui arrête les Parisiens dans l'idée de faire du vélo, c'est l'impossibilité de garer les vélos devant chez eux.

Il faut penser les choses dans l'ordre, et en l'occurrence, en ce qui concerne la grande voie de vélo qui est rue de Rivoli, moi j'utilise les voies sur berges et les voies des quais hauts. Deux voies de vélos sont déjà parallèles à celle que nous sommes en train de créer, qui bloque d'ailleurs la circulation jusqu'à la porte de Vincennes. Il faut faire les choses dans l'ordre et pour cette raison, je pense que nous allons nous abstenir sur cette délibération.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Concernant cette piste cyclable, je pense que malheureusement nous n'avons pas commencé par le meilleur tronçon. Celui dont nous avons tous besoin quand nous faisons du vélo, c'est le futur tronçon qui se fera cet été. Il est indispensable aux cyclistes. Le circuit de la Porte Maillot au centre-ville est dangereux. Il n'y a pas de piste vélo, ni même de voie de bus sur ce secteur. Les cyclistes sont au milieu de la circulation. Voter contre, c'est irresponsable. Tout comme s'abstenir.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

On ne peut pas reprocher à la Ville la mise en place du tronçon rue de Rivoli. À chaque tronçon nous nous améliorons, grâce aux retours de chantier, au retour d'expérience. En l'occurrence nous avons trouvé que la première phase de chantier était trop longue et nous allons la réduire pour la seconde pose de tronçon.

Marianne De CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Concernant le tronçon rue de Rivoli, je me félicite que nous ayons quand même une voie cyclable en site propre particulièrement protégée. Et nous n'avons, pour le coup, pas reproduit les erreurs qui avaient été commises sur le boulevard Magenta où l'on se retrouve avec des pistes cyclables sur les trottoirs qui sont extrêmement compliquées à comprendre, et pour les vélos, et pour les piétons, et pour les voitures. Oui nous prenons les leçons de nos erreurs et nous avons, rue de Rivoli, une piste cyclable protégée pour les vélos, pour les voitures et pour les piétons, en espérant que les deux roues motorisées arrêtent de l'emprunter.

La délibération est adoptée à la majorité avec 8 voix pour (Ariel Weil, Christophe Girard, Karen Taïeb) (Parti Socialiste), (Marianne De Chambrun, Julien Landel) (La Gauche en Mouvement), (Evelyne Zarka) (Parti Communiste/Front de Gauche), (Corine Faugeron, Boniface N'Cho) (Europe Ecologie Les Verts),

et 4 abstentions :

(Anne Lebreton, Pacôme Rupin) (Groupe Démocrates et Progressistes), (Jean-Pierre Plonquet) (UDI-MODEM), (Vincent Roger) (Les Républicains).

2018 DVD 46 – Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers)**Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement**

Aujourd'hui il faut savoir que les dispositions applicables ne concernent que les véhicules légers. C'est-à-dire en dessous de 3,5 tonnes. Au-delà nous n'avons pas la possibilité d'astreindre les véhicules à un paiement de stationnement. De cette manière, des places de stationnement sont phagocytées gratuitement, au détriment des véhicules légers. C'est l'exemple d'une incohérence dans les dispositions de stationnement qui sera réglée par cette délibération.

Le désencombrement de l'espace public est également une priorité. Et vous le savez, je l'ai faite mienne pour cette fin de mandature. L'une des modalités principales de cette disposition est la lutte contre le stationnement sauvage, que ce soit sur la chaussée ou sur les places pour les personnes à mobilité réduite, ou encore les zones de livraison. Nous avons la chance et le malheur, d'être un arrondissement très fréquenté et donc d'avoir beaucoup de restaurants et de commerces, donc de livraisons.

Nous avons une action très dynamique des services de sécurité de la Ville, d'autant plus que nous avons pu récupérer une compétence de la préfecture, ce qui nous permet de mobiliser une fonction qui était assez peu réactive dans la Ville, la verbalisation des véhicules. Nous avons donc des opérations qui sont faites plusieurs fois par jour, dans les lieux stratégiques de l'arrondissement. Et ce en coordination avec les services de la Ville et le commissariat. Pour moi cette délibération — sans aller dans le détail de motivations juridiques en matière de recouvrement de stationnement et de voirie —, va dans le sens de nous donner des moyens plus cohérents d'action, afin de diminuer le stationnement sauvage dans l'arrondissement. Je vous recommande donc de la voter.

Marianne De CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Je voterai pour naturellement. Mais je pense que nous sommes, concernant le stationnement en général à Paris, devant un problème qui n'est pas lié seulement au stationnement, mais également à de l'incivilité. Et ce n'est pas uniquement avec des répressions, ou des lois dans un mode très « Jacobin », que nous allons régler ce problème. Il faudrait réfléchir à comment ramener du civisme dans le comportement des Parisiens, afin que les deux roues arrêtent de stationner systématiquement sur le trottoir ; afin que les voitures arrêtent de stationner dans des espaces de livraison où à moitié sur les trottoirs empêchant alors les passants de se déplacer ; afin de ne plus être obligé de mettre des potelets tous les 3 mètres pour empêcher les voitures de se garer.

Nous avons un vrai sujet de civisme à étudier. Comment arriver à remettre dans le cœur des Parisiens l'envie de vivre ensemble et de respecter les règles du vivre-ensemble ? Jack Lang en revenant de Tokyo, disait que Paris était sale et qu'il faudrait prendre exemple sur Tokyo. En fait, il faudrait prendre exemple sur les Japonais, qui ont un sens du civisme et du vivre-ensemble qui est bien plus développé que ne peut l'être celui des Parisiens. Concernant cette délibération sur le stationnement, c'est une bonne chose, mais attaquons-nous aussi à l'incivilité des Parisiens, afin d'être sûrs que ces lois que nous mettons en place servent à quelque chose.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Sur le constat, nous sommes d'accord, concernant les moyens d'action il faut aussi, quand nous sommes arrivés au bout de la logique d'incivilité, pouvoir verbaliser.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2018 DVD 63 – Parc de stationnement Lobau (4^e). Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire

Il s'agit d'une demande de lancer une consultation pour le parking qui est situé rue Lobau. Celle-ci s'inscrit complètement dans les débats que nous avons actuellement, puisqu'il sera demandé aux candidats une attention particulière sur une tarification spécifique pour les personnes à mobilité réduite et la mise en place de stationnements pour les vélos et les deux roues motorisés. Avec de plus une attention particulière portée sur le nombre de places de stationnement pour le service Autolib' ou identiques. Je vous demande de bien vouloir voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je note qu'il y a dans ce projet de Délégation de Service Public, la décision de permettre d'équiper au moins 50 % des places de bornes électriques. Je ne peux que me féliciter d'aller vers plus d'infrastructures de ce type et je vote donc cette délibération avec grand plaisir.

La délibération est adoptée à l'unanimité

VCEUX

V0420180012 Vœu déposé par Anne LEBRETON et Pacôme RUPIN pour le Groupe Démocrates et Progressistes, relatif à l'autorisation d'accès pour les chiens sur l'intégralité de la promenade plantée-René Dumont dans le but d'établir une « promenade canine » allant de l'ouest de Paris jusqu'au Bois de Vincennes, premier pas d'une réflexion visant à autoriser les chiens à Paris dans les parcs et jardins n'étant pas dotés de structures de jeux pour les enfants.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Il s'agit d'un vœu qui peut effectivement faire sourire, mais il y a une grosse prise de conscience et un monde qui change.

Considérant la réflexion grandissante sur la place de l'animal dans la ville,

Considérant l'article du Code civil, qui précise que les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité, alors que cette modification apporte l'adhésion de 90 % des Français,

Considérant le travail accompli par Paris pour relier davantage la nature et la ville à travers, par exemple, le plan de solidarité Paris-Campagne et considérant que la réflexion sur la place de l'animal participe à cet effort,

Considérant que les citadins ont moins d'animaux domestiques que les habitants des campagnes, en partie en raison des contraintes liées à l'habitat et au peu de possibilités de promenades,

Considérant que les Parisiens ont moins de chiens qu'auparavant, alors que beaucoup souhaiteraient en avoir un,

Considérant que le chien est un vecteur important de sociabilisation dans les villes, alors qu'à Paris justement, nous cherchons par tous les moyens à lutter contre la solitude et en particulier contre la solitude des personnes âgées,

Considérant que la cohabitation avec un animal domestique a des vertus thérapeutiques et éducatives reconnues,

Considérant qu'il y a 63 millions d'animaux domestiques en France et que les Parisiens possèdent entre 150 000 et 200 000 chiens et que l'on peut donc estimer qu'il y a entre 300 000 et 500 000 Parisiens qui les promènent,

Considérant que les propriétaires de chiens, qui sont des habitants et des contribuables de Paris sont également de plus grands marcheurs que les habitants qui n'ont pas de chiens et sont pourtant privés d'accès de lieux qu'ils souhaiteraient pouvoir fréquenter,

Considérant que Paris est classée 35^e ville de France des villes amies des chiens par le magazine 30 millions d'amis en 2018,

Considérant que la RATP a pris en considération cette question grandissante à Paris, en autorisant depuis juin 2016 les moyens et grands chiens à voyager dans le métro et le RER, munis d'un titre de transport demi-tarif,

Considérant que le règlement des parcs et jardins interdit l'accès aux chiens tenus en laisse à la promenade René Dumont dans sa partie entre l'Opéra Bastille et le parc Pernin, car celle-ci est un espace clos et que ceux-ci, sauf autorisation spécifique sont interdits aux chiens,

Considérant que l'allée de la promenade plantée dispose des mêmes dispositifs de nettoyage qu'un trottoir,

Considérant qu'il n'y a pas sur la promenade plantée René Dumont, d'aire de jeux pour enfants et donc pas de raisons spécifiques pour interdire la promenade plantée aux chiens pour des raisons sanitaires,

Considérant que le fait d'autoriser les chiens sur cette promenade plantée permettrait de créer pratiquement une traversée de Paris canine sans voiture, qui irait de l'Ouest de Paris au bois de Vincennes, via les quais bas et la passerelle du port de l'Arsenal dans le 4^e, à l'exception du passage par la rue Jules César,

Considérant que les habitants du 4^e profiteraient directement de cette autorisation,

Nous proposons d'autoriser la promenade aux chiens et d'engager la réflexion sur l'ouverture aux chiens des espaces verts parisiens ne disposant pas d'aire de jeux pour les enfants.

Marianne De CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

J'ai une question puisque vous ne l'avez pas précisé dans votre vœu, je me permets de la poser. Vous voulez autoriser l'accès pour les chiens tenus en laisse ou sans laisse ?

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Tenus en laisse.

Marianne De CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Je me permettais de poser la question, car vous avez déjà formulé un vœu pour l'ouverture d'un parc aux chiens non tenus en laisse.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

C'était ma collègue Corine FAUGERON, mais nous participons souvent des mêmes constatations sur le changement de la société.

Marianne De CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Je voterai ce vœu, car je le trouve intéressant. Je me permettrais juste de faire une remarque qui n'a rien à voir avec ce vœu, et qui concerne le port de la muselière pour les chiens obligés de la porter. Aujourd'hui nous voyons de nombreux chiens à Paris, de type pitbull qui ne sont pas muselés, alors que des enfants passent à côté de leur gueule. Je n'ai pas de problème pour ouvrir une promenade aux chiens tenus en laisse, dès lors que les propriétaires de chiens respectent les réglementations qui leur sont imposées.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Concernant ce vœu, moi je suis dans l'obligation de ne pas le voter puisqu'il ne répond pas à la philosophie des vœux. Premièrement, il concerne essentiellement le 12^e arrondissement et pas le 4^e arrondissement. Or, il n'est pas présenté dans le 12^e arrondissement et n'est présenté que dans le 4^e arrondissement. Il nous appartient dans le 4^e arrondissement de nous soucier d'abord du 4^e arrondissement et non du 12^e. Et j'aurais trouvé logique qu'il soit présenté dans le 12^e arrondissement, ce qui n'est pas le cas.

Ensuite nous nous sommes renseignés et concernant les tronçons dont vous parlez, il n'y a pas de possibilité d'assurer une continuité de promenade canine, puisqu'il y a des aires de jeu. De plus la partie de Bastille à Reuilly est très peu large et elle est très fréquentée par les coureurs. Il y a donc un conflit d'usage. Avec des chiens, même tenus en laisse, des risques

d'accident sont possibles. Cela ne me semble donc pas être une très bonne idée de les faire cohabiter.

Puisque nous sommes encore dans le 12^e arrondissement, il y a justement dans le 12^e arrondissement, dans le square Saint-Éloi, un projet d'espace canin avec jeux. Celui-ci est assez près de la promenade plantée René-Dumont. C'est un chantier qui doit se terminer dans quelques jours, le 27 juin, et des animations sont prévues notamment l'après-midi du 30 juin, jusqu'à 20 heures et le 4 juillet. Je vous invite à aller les rencontrer.

Enfin dans le cadre de l'élaboration des nouveaux règlements des parcs, jardins et des bois, Pénélope Komitès, adjointe à la maire de Paris en charge des Espaces verts, a consulté les Parisiens, via la plate-forme municipale, ainsi que les maires d'arrondissements, les groupes politiques, le Conseil de la Jeunesse et les associations afin que des propositions d'évolution soient faites sur un certain nombre de grandes thématiques, dont celle de l'accès des animaux à ces espaces. Différentes phases de consultation ont eu lieu entre 2015 et 2017, et les propositions d'évolution des trois règlements feront l'objet d'une présentation aux Maires d'arrondissements et aux groupes politiques, le 5 septembre, avant un passage au Conseil de Paris qui aura lieu en novembre. Je ne vais donc pas voter ce vœu.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je constate, Monsieur le Maire, que vous donnez priorité aux Parisiens qui courent par rapport aux Parisiens qui ont des chiens. Je pense que nous représentons tous les Parisiens. Les Parisiens qui courent, mais aussi les Parisiens qui sont propriétaires de chiens. Les uns étant à peu près aussi nombreux que les autres. La raison pour laquelle je pense que cela a une vraie pertinence c'est que beaucoup de Parisiens désobéissent déjà à ce règlement. Et se rendent sur ce lieu où ils n'ont pas le droit d'aller, avec des chiens. Puisque cela a l'air de se faire sans grands problèmes, je pense que ce serait une bonne idée de rendre les choses légales.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je suis pour que l'on laisse courir les chiens, d'autant plus que les chiens sont rentrés dans le Code civil comme des êtres doués de sensibilité et il faut que l'on arrête de les traiter comme bêtes.

Mais en même temps, en effet, nous ne sommes pas sur notre terrain et je m'abstiendrai. Au même titre que vous pensiez que ce n'était pas l'intérêt d'aller jusqu'à la Défense à vélo, je pense que ce n'est pas au 4^e arrondissement de choisir d'aller sur la coulée verte avec son chien.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

« Quand on aime trop les chiens et les enfants, on les aime contre les hommes. » Ce n'est pas de moi c'est de Sartre.

Marianne De CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

J'ai le pouvoir de Monsieur LANDEL, mais je ne sais pas ce que Monsieur LANDEL aurait voté, je propose donc qu'il s'abstienne. Je suis d'accord pour voter ce vœu, mais j'aimerais que l'on précise que l'on souhaite ouvrir à la promenade aux chiens en laisse et si en plus il est possible de rajouter que les propriétaires respectent le règlement concernant les muselières.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Donc une proposition d'amendement du vœu avec laisse et muselière pour les chiens de 1^{re} catégorie. Je ne suis absolument pas contre les propriétaires de chiens, mais je constate les usages. Et je constate qu'il y a déjà un projet dans le 12^e arrondissement.

Le vœu amendé est adopté à la majorité avec 5 voix pour :

(Marianne De Chambrun) (La Gauche en Mouvement), (Anne Lebreton, Pacôme Rupin) (Groupe Démocrates et Progressistes), (Vincent Roger) (Les Républicains), (Jean-Pierre Plonquet) (UDI-MODEM).

3 abstentions :

(Julien Landel) (La Gauche en Mouvement), (Corine Faugeron, Boniface N'Cho) (Europe Ecologie Les Verts).

4 ne prennent pas part au vote :

(Ariel Weil, Christophe Girard, Karen Taïeb) (Parti Socialiste), (Evelyne Zarka) (Parti Communiste/Front de Gauche).

L'ordre du jour est épuisé. La séance du Conseil d'arrondissement est levée à 22h15.

Le Secrétaire de séance

Karen TAÏEB